

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du JEUDI 8 JUILLET 2021
18 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA (sauf pour les délibérations n°6 et 7), Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Jean-Claude BRAT (sauf pour les délibérations n°6, 7 et 8), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS (sauf pour les délibérations n°28, 29, 30), Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (jusqu'à la délibération n°72), Jean-Pierre RAYMOND (à partir de la délibération n°4 A/), Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n°74, 75, 76), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Claude MALHURET (à partir de la délibération n°27), Jean-Pierre SIGAUD (sauf pour les délibérations n°46 et 47), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à Elisabeth BARGE, Olivier ROYER à Pierre BONNET, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Romain LOPEZ, Jean-Louis LONG à Romain DEJEAN, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc BOUREL à Nicole COULANGE, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Yves-Jean BIGNON à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Jean-Claude BRAT, Evelyne VOITELLIER à Jean-Dominique BARRAUD, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Véronique TRIBOULET, Claude MALHURET à François SENNEPIN (de la délibération n°1 à la délibération n°26) Sylvie DUBREUIL à Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Alain VENUAT, Philippe COLAS, Thierry LAPLACE, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

- la désignation de M. Jean-Claude BRAT, en qualité de secrétaire de séance,
- approbation à l'unanimité.

M. le Président rappelle que la séance se déroulera en configuration Covid, crise sanitaire, avec un effectif limité. L'assemblée a été organisée avec, à minima, un représentant par commune en respectant le quorum.

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION – POLITIQUES CONTRACTUELLES ET FONDS EUROPEENS

N°1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 MARS 2021 -
APPROBATION (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 4 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

N°2 - APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES – DELIBERATIONS DU BUREAU ET DECISIONS
DU PRESIDENT (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

M. le Président donne connaissance au Conseil Communautaire des décisions et des délibérations des Bureaux communautaires des 11 et 25 février, 18 mars, 01 et 15 avril, 06 et 20 mai 2021 qu'il a été appelé à prendre depuis la réunion du Conseil Communautaire du 04 mars 2021.

Mme Réchard fait plusieurs remarques :

La première concerne la décision n°2021-45 au sujet du marché passé auprès de l'Ironman France pour une durée de quatre ans. Il s'agit encore d'un marché sans publicité ni mise en concurrence bien que, à la ville de Vichy, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ait fait remarquer qu'il aurait pu en être fait autrement.

La deuxième remarque concerne la décision n°2021-48 – remplacement d'une climatisation dans les locaux de la société SATEL. Mme Réchard dit ne pas comprendre pourquoi Vichy Communauté prend à sa charge ce changement puisqu'elle pensait que les locaux avaient été acquis par la société SATEL. Elle demande donc des précisions sur ce sujet.

La troisième remarque concerne la décision n°2021-196 au sujet de la mise en place d'un atelier chantier d'insertion sur le site de Montpertuis. Elle se félicite de cette excellente décision.

Concernant l'Ironman, M. le Président fait savoir que Vichy Communauté se met progressivement en conformité à la fois du côté ville et du côté agglomération, le processus étant identique.

Concernant Satel, M. le Président précise que des discussions sont toujours en cours. Etant toujours propriétaire, la communauté d'agglomération a donc dû prendre en charge ces travaux.

N°3 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES (SICTOM) SUD ALLIER - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE
VICHY COMMUNAUTÉ – MODIFICATION (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité de prendre en compte la demande de la Mairie de Mariol informant du souhait de modification de ses représentants titulaire et suppléant de sa commune au SICTOM, à savoir :

- M. Bruno FARIGOULE (en lieu et place de Mme Virginie LEMASSON)
- M. Frédéric GIRODEAU (en lieu et place de Mme Géraldine DACHER-JOUFFRE)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces désignations.

N°4 - A/ PROJET DE TERRITOIRE - AGIR 2035 - DEBAT SUR L'AVANT PROJET (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant l'intérêt de débattre du projet de territoire « AGIR 2035 » avant de le soumettre à nouveau à l'assemblée délibérante en vue de son adoption définitive en septembre prochain, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de débattre sur la version provisoire du projet de territoire « AGIR 2035 ».

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'un dossier à la fois stratégique et important pour l'avenir. Il enclenche conformément à la loi, le processus d'élaboration du projet de territoire. Dans ce cadre, un certain nombre d'étapes a été élaboré et mis en place.

M. le Président remercie l'ensemble de l'exécutif, les maires, l'agence d'urbanisme de Clermont-Auvergne ainsi que l'ensemble des services de Vichy Communauté qui ont tous été à la manœuvre du début à la fin sur la première partie du processus d'élaboration de ce document. L'accompagnement par l'agence d'urbanisme a non seulement permis de donner de la hauteur au sens territorial du terme mais a aussi permis de ne pas rester enfermé dans les frontières du territoire d'agglomération en rendant aussi compte des problématiques du pôle métropolitain. M. le Président souligne que toutes les phases de concertation se sont déroulées dans un contexte sanitaire compliqué, d'où le fait que la concertation du grand public a été faite par voie numérique (par le biais entre autres de webinaires mais aussi par le biais de boîtes à idées numériques).

Il rappelle que Vichy Communauté a essayé d'informer et de motiver dans l'implication les plus de 600 conseillers municipaux de notre territoire en les invitant à une assemblée générale et en les invitant à réagir par le biais de cette boîte à idées.

Pour compléter le processus, M. le Président précise que Vichy Communauté est en phase de discussion avec des organismes partenaires tels que le conseil de développement par exemple. Il précise qu'il s'agit aujourd'hui d'approuver l'avant-projet de territoire et non du projet définitif car il a souhaité qu'il y ait cette phase d'avant-projet pour enrichir ce document, une fois approuvé, l'avant-projet sera transmis aux conseils municipaux qui pourront l'amender si nécessaire avant le vote définitif au mois de septembre.

Ce projet s'articule autour de quatre grands piliers stratégiques qui forment l'acronyme AGIR :

- Accroître notre attractivité territoriale,
- Garantir une meilleure qualité de vie pour tous,
- Intensifier notre action contre le changement climatique,
- Reconquérir nos cœurs de bourgs et de ville.

M. le Président revient sur les raisons de l'objectif 2035 : il s'agit d'une volonté collective d'inscrire une stratégie dans le temps long. A partir de ces quatre piliers, vingt objectifs stratégiques, soixante-et-onze objectifs opérationnels et cent quatre-vingts fiches d'opération ont été définis.

Le cadre réglementaire d'un mandat ainsi que la société étant amenés à évoluer, il est proposé de passer en assemblée une évaluation annuelle de ce document afin de l'enrichir ses fiches actions, l'idée n'étant pas de revoir les piliers stratégiques tous les ans mais de pouvoir les évaluer et de les enrichir si nécessaire.

Mme Réchard souhaite aborder certains points dont un en particulier. Elle revient sur le fait que dans le diagnostic, le document commence par un atout à conforter, celui de l'ancrage industriel de l'agglomération. Elle a cru un instant que l'on ne parlait pas du même territoire mais que l'on parlait d'un territoire métropolitain voire même un peu plus au nord ouest et que Saint-Pourçain avait été, peut-être, absorbé par Vichy Communauté. Elle pense que notre territoire a besoin d'une ré-industrialisation forte et que ce point aurait dû être classé dans les faiblesses à améliorer pour les quinze prochaines années. Elle ajoute à ces faiblesses les connexions ferroviaires qu'elle qualifie actuellement d'indigentes, l'insuffisance de personnel et d'équipement de santé, les centralités urbaines en perte de vitesse et en vieillissement de population – y compris le volet professionnel pour le monde agricole et artisanal.

Si l'on veut réellement attirer une population jeune et active, la priorité du projet doit être axée sur l'emploi car cette priorité entraîne toutes les autres problématiques posées dans les faiblesses à corriger. Pour en faire la priorité, elle souhaite que le projet définisse des formations initiales et continues pour avoir d'avantage d'étudiants qui progressivement souhaiteraient rester à Vichy, en trouvant de l'emploi et les conditions d'installation.

Sur le point du développement économique, Mme Réchard affirme n'avoir pas trouvé de propositions très concrètes malgré la multitude des fiches actions – à peine l'ébauche de ce que son parti avait proposé par exemple lors de la campagne municipale pour Montpertuis qui est laconiquement formulée de la façon suivante : « un campus industriel réunissant production, recherche et fonction support ».

Toujours dans le secteur économique, Mme Réchard poursuit sur le sujet de la filière bois ; si ce que l'on doit en interpréter est bien la fin des plantations en monoculture au profit d'espèces variées plantées et gérées sous la forme forêts naturelles, à vocation d'une industrie locale, elle demande si ce n'est pas justement une possibilité pour Montpertuis d'avoir un campus industriel plutôt que d'en faire une ferme solaire dont la déforestation nécessaire produira du carbone car la plus sûre façon de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, est de permettre aux forêts de demeurer et d'amplifier leur fonction de piège à carbone. Du point de vue du développement économique, elle avance n'avoir pas vu beaucoup d'actions phares : pas même les sites tests d'agroécologie. Elle demande à ce que nos territoires ruraux ne soient pas relégués aux seules vocations de tourisme vert.

Un autre axe qui paraît sous-dimensionné celui de la politique de recyclage des déchets : utiliser le méthane de GAIA n'est pas une action suffisante. La crise sanitaire a montré aussi notre incapacité à faire retraiter nos déchets de recyclables puisque le rapporteur en charge du dossier nous a expliqué que le tonnage avait très fortement augmenté mais que Vichy Communauté avait été déficitaire en terme de recettes puisqu'elle ne pouvait pas faire procéder au recyclage réel de ces déchets. M. le Président précise que ce n'est plus du tout vrai, puisque la tendance s'est inversée et que la communauté d'agglomération est devenue exceptionnellement excédentaire. Mme Réchard estime que le tri n'est donc plus suffisant et qu'il nous faut construire une offre locale de recyclage qui aille au-delà et qui constitue une branche industrielle de développement intéressante.

M. le Président affirme s'être très fortement penché sur les propositions de Mme Réchard et avoue qu'il a été déçu de ne pas en recevoir de sa part. Il l'invite donc à en faire des concrètes puisqu'il estime que son intervention comporte des erreurs :

- Sur le sujet des déchets, il l'informe que les prix sont aujourd'hui complètement inversés et sont devenus excédentaires,
- Sur l'industrialisation des filières, il précise que nous sommes le département français le plus précurseur sur le sujet,
- Sur le site de Montpertuis, il reproche d'essayer d'exciter encore plus qu'elle ne l'est déjà l'association Danger-Montpertuis en parlant de déforestation ; il atteste que la partie forêt sera sur des espaces naturels et que celle du photovoltaïque ne sera pas du tout sur la partie forêt.
- Sur le sujet des étudiants, il revient sur les fiches actions qui évoquent l'objectif étudiants et qui représente une ambition considérable puisqu'il est prévu une augmentation jamais atteinte en quinze ans pour passer de 2700 étudiants aujourd'hui à 4000 en 2035.
- Sur le sujet de l'industrie, il rappelle que Vichy est le deuxième bassin industriel en nombre d'emplois après le bassin clermontois. Il faut selon lui valoriser cela et affirme que le mouvement est en train de s'amplifier, l'industrie attirant l'industrie.

M. le Président rappelle que l'arrêt de développement des zones économiques et la plantation de coquelicots ne permettra pas la création d'emplois. Il estime que le programme d'investissement dans les cinq prochaines années est inédit depuis vingt ans sur le plan de la stratégie économique.

Il reconnaît que cela peut être insuffisant et invite Mme Réchard à faire des propositions et regrette qu'elle n'ait pas répondu à ses diverses demandes d'en faire. Il lui rappelle qu'il s'agit là d'un avant-projet et qu'il lui reste encore deux mois pour faire des propositions qui,

si elles sont validées par l'ensemble du conseil communautaire, seront intégrées dans le projet stratégique. L'attractivité est le pilier n°1 de ce projet. Le document peut être débattu sur le fond. Ce document est critiquable et incomplet, il reste plein de choses à faire mais il faut faire des propositions pour l'améliorer.

M. Laloy complète les propos sur le volet économique puisque Mme Réchard semble méconnaître la situation actuelle. Il estime que dévaloriser la situation industrielle de notre bassin et transmettre un message très négatif à tous les chefs d'entreprises qui se battent pour développer leur industrie et créer des emplois sur notre territoire. M. Laloy invite Mme Réchard à visiter ces entreprises afin qu'elle en constate leur qualité (notamment les entreprises qui ont récemment été retenues dans le cadre du plan France Relance et qui vont investir des milliers d'euros et créer des centaines d'emplois sur notre bassin).

M. Laloy rappelle également que notre territoire est le premier bassin industriel de France sur les emplois de la maroquinerie, secteur en plein développement. M. Laloy souligne qu'il y a de véritables richesses sur le territoire et que ce projet est extrêmement ambitieux en terme de développement économique. Le pilier attractivité économique est l'une des priorités du programme pour les prochaines années. Il poursuit en ajoutant que dans le cadre des différents plans de relance de l'agglomération, du département, et de l'Etat, des millions d'euros sont fléchés pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises sur notre territoire.

M. Laloy informe l'assemblée sur la volonté des entreprises à s'installer sur notre territoire mais qui ne trouvent pas suffisamment de place pour pouvoir s'implanter.

La zone d'activité de Montpertuis va être développée intelligemment et deviendra le premier campus industriel de notre région en termes d'attractivité pour les entreprises. Il ne sera pas question, de déforestation puisqu'il y a 85 hectares urbanisables dans le PLU de la commune sur cette zone. Une démarche de plan guide sera lancée sur le site de façon à étudier toutes possibilités d'implantation d'entreprises (quels secteurs afin d'éviter les conflits d'usage, les conflits de fonctionnement à terme, etc...).

M. Laloy souhaite prendre le temps de la réflexion car, dans ce projet d'agglomération, l'emploi, l'attractivité économique et le maintien de nos jeunes dans des formations professionnalisantes sont une priorité. M. Laloy invite donc Mme Réchard à enrichir ce document sur la base de propositions constructives et non de critiques systématiques qui, ne font pas avancer le débat.

M. le Président note que Vichy Communauté a gagné au tribunal face «aux semeurs de coquelicots» qui affirmaient qu'il y avait trop de zones économiques sur l'agglomération et qu'il fallait arrêter d'en déployer.

M. le Président affirme être fier, que ce soit sur le site de Montpertuis ou sur celui des Ancises 2, de déployer et d'investir près de deux millions d'euros rien que pour préparer les terrains.

Mme Réchard estime qu'elle ne fait pas des critiques systématiquement négatives, elle confirme assister aux assemblées délibérantes et débattre quand il le faut. Mme Réchard demande à ne pas être associée aux «semeurs de coquelicots» quand elle parle de déforestation. Le mot déforestation qu'elle a utilisé était en lien avec le point sur l'agroforesterie et notamment le fait que certaines plantations en monoculture de douglas et d'épicéas n'étaient plus adaptées au besoin local et que nous voulions aller vers une industrie à très forte valeur ajoutée sur la transformation bois. Elle propose donc de faire de Montpertuis, en lien avec la filière bois, un campus intégré qui parte de la formation initiale et continue jusqu'à la post production locale qui peut être l'agroforesterie.

M. le Président confirme que c'est ce qui est exactement proposé dans le rapport dans le cadre de la filière bois sur le site de Montpertuis.

Sur la problématique des étudiants, Mme Réchard affirme que M. Aguilera et M. Laloy font une interprétation complètement dévoyée de ce qu'elle a affirmé. Elle maintient qu'il faut, sur les filières d'étudiants, que l'on soit d'avantage proactifs avec des industries locales et presque endémiques à notre bassin, à savoir celles du thermalisme, de la filière bois et de toute l'industrie connexe au monde agricole, sans parler nécessairement de l'industrie de la maroquinerie qui est, d'après elle plus endémique du bassin de Saint-Pourçain voire de

Clermont-Ferrand - M. le Président lui répond qu'elle se trompe complètement.

Mme Réchard tient à rappeler qu'elle ne méprise aucunement les chefs d'entreprise et les efforts qu'ils peuvent et ont pu produire, notamment pendant toute la crise sanitaire.

M. Terracol revient sur le terme de filière bois qui est selon lui très important. Il rappelle que parler de filière, c'est partir de l'exploitation vers la transformation. Ainsi, l'expression filière bois ne peut se justifier que si on a les transformations. La deuxième et la troisième transformation sont ce que l'on essaie de développer sur le territoire. M. Terracol rappelle par ailleurs que d'autres sites ont été évoqués, comme la région de Saint-Yorre, qui permettraient un traitement non délocalisé.

B/ PROTOCOLE D'ENGAGEMENT CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le protocole d'engagement du Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologie, et s'engage à voter le Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologie au cours du 2^e semestre.

M. le Président précise que l'Etat demande d'avoir des contrats intégrateurs, comme ce CRTE qui auront pour vocation de rassembler les différents contrats (contrats locaux de santé, contrats de ville, contrats de sécurité, etc...). Il précise que Vichy Communauté n'a pas souhaité signer un contrat définitif à ce stade mais que l'Etat a souhaité que nous ayons un protocole qui permettra par la suite de le signer. Ce document sera aussi enrichi au gré des discussions avec l'Etat et du document AGIR 2035.

M. le Président souligne qu'il s'agit là d'un effet de communication de la part de l'Etat et espère que le contrat définitif sera plus riche et dense.

Mme Réchard remercie M. le Président de rappeler que ce document est demandé par l'Etat car sa lecture peut apparaître complexe dans le sens où il y a un listing d'actions qui, pour la plupart ne relèvent ni des mêmes niveaux d'investissement ni de niveaux de stratégie comparables, ni d'échelle de temps comparable puisqu'à la fois ce CRTE s'inscrit dans le temps court du plan de relance économique et écologique et dans le temps long des projets de territoire.

Plusieurs dossiers sont listés sur lesquels Mme Réchard aurait souhaité que M. le Président fasse un point, notamment sur :

- le plateau technique lié aux métiers du thermalisme,
- le centre de préparation aux JO 2024,
- le plan de rénovation du patrimoine rural,
- l'étude sur une structure de portage de type foncière.

M. le Président souligne que les réponses se trouveront dans le document définitif.

C/ ADOPTION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (rapporteur M. Jean-Claude Brat)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le schéma de développement touristique élaboré par Vichy Destinations.

D/ ADOPTION DU SCHEMA DE COHERENCE DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE (rapporteur M. Jean-Claude Brat)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le schéma de cohérence des activités de pleine nature élaboré par le pôle activité de pleine nature de Vichy Communauté, sous réserve de l'obtention des financements permettant la réalisation de ce schéma.

M. Brat lie les délibérations 4C et 4D puisque le schéma de cohérence des activités de pleine nature fait entièrement partie du schéma de développement touristique qui fixe deux axes d'orientation :

- renforcer l'attractivité de notre territoire comme il l'est déjà avec le tourisme d'affaire, le thermalisme et les résidences secondaires,
- diversifier et conquérir un nouveau marché avec une destination de pleine nature, sportive et bien-être de courts et moyens séjours, le tout sur un territoire de quatre saisons car il est important de pouvoir valoriser les quatre saisons de l'année et non pas seulement se contenter de la saison estivale.

Mme Réchard est d'accord sur le fait que les deux points sont intrinsèquement liés. Plusieurs sujets lui posent question à la lecture des documents :

- Elle demande des précisions sur le projet de résidence de tourisme de 120 logements pour une capacité de 500 lits.
- Elle souhaite savoir pourquoi la valorisation de l'artisanat d'art est concentrée sur la seule commune de Chatel-Montagne.
- L'idée de créer une offre sous forme de chéquiers offre-privilège uniquement pour les résidents secondaires l'interpelle également. Mme Réchard demande pourquoi les résidents permanents seraient exclus de ce type de dispositif.
- Mme Réchard trouve le plan essentiellement urbain et affirme n'avoir pas trouvé d'intégration du monde agricole rural dans les dispositions du schéma de développement touristique. Elle avance ne pas trouver toutes les notions de tourisme à la ferme, alors que, selon elle, des compléments de revenus peuvent être intéressants. De manière générale, le monde agricole et forestier ne lui semblent pas avoir été intégrés en tant que partenaires pour des compléments de revenus également sur l'entretien des itinéraires ou dans le cadre des valorisations des produits de la ferme et dans le prolongement du plan alimentaire de territoire.
- De la même façon, elle constate des carences dans les propositions du tourisme équestre mais concède que cette filière peut être difficile à atteindre pour avoir des propositions.

M. Brat précise que le développement de pleine nature en montagne bourbonnaise n'a jamais connu un tel déploiement. Il y a un énorme plan d'action mis en place, avec :

- le plan de cohérence des activités de pleine nature (essentiellement basé en montagne bourbonnaise et sur le secteur de Serbannes).
- le développement du tourisme urbain, où il y a évidemment des choses à conforter avec le développement Unesco, mais où la majeure partie des actions est orientée vers un nouveau public par un renforcement de l'attractivité existante et une diversification et conquête d'un nouveau public (qui passe par des activités de pleine nature au regard du contexte sanitaire actuel).

Mme Réchard rappelle qu'elle n'a aucunement critiqué le manque de propositions sur les activités de pleine nature, au contraire, mais qu'elle souhaite voir plus de propositions sur l'intégration du monde rural et agricole à ce plan de développement touristique à travers l'équitation et l'alimentation, entre autres.

M. le Président lui donne raison mais lui rappelle que la pleine nature se trouve justement par définition dans la ruralité. C'est un choix stratégique que de ne pas s'appuyer sur les agriculteurs pour développer le tourisme car ces derniers veulent surtout vivre de l'agriculture et non pas de l'entretien de paysages pour le tourisme.

M. le Président poursuit en affirmant sa volonté de développer et soutenir l'agriculture dans le cadre du PAT sans avoir la prétention de la sauver. Le développement du tourisme agricole, au regard de la demande à venir, ne correspondrait pas aux stratégies lorsque l'on parle d'activité de pleine nature.

Quant à la remarque de Mme Réchard sur le village d'artistes de Chatel-Montagne, M. le Président indique qu'il y a dans ce village une identité historique de village d'artistes depuis vingt ans que Vichy Communauté souhaite conforter. Il lui semble pertinent de se servir de cette base déjà existante sans en inventer de nouvelles et n'est pas fermé à l'adhésion d'autres

villages à ce projet.

N°5 - POLITIQUES CONTRACTUELLES - AVENANT 3 DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2020 AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Devant la nécessité de modifier à nouveau la répartition de l'enveloppe du Contrat de Territoire ainsi que certaines actions définies, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°3 et autorise M. le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°3 du Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental de l'Allier pour la période 2017-2020.

Cette délibération concerne deux ajustements :

- ayant pris du retard, le projet de restructuration du centre de vacances du Domaine de la Roche a été retiré et remplacé par une phase de travaux du plateau économique sportif.
- L'action amélioration des installations vidéo et audio de l'hippodrome a été modifiée et le plan de financement ajusté.

N°6 - POLITIQUES CONTRACTUELLES - CONTRAT DE TERRITOIRE DEUXIÈME GÉNÉRATION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président ou son représentant, à signer le Contrat de Territoire 2^{ème} génération avec le Conseil Départemental de l'Allier pour la période 2021-2023.

Période 2021-2023 pour un montant très important de 4 971 624 € qui se décline comme suit :

- Phase 3 du plateau d'économie sportive
- Démolition du site des Frères Maristes sur la commune du Mayet-de-Montagne
- Démolition et travaux préparatoires du site de Montpertuis
- Préparation foncière du nouveau palais de justice sur la commune de Cusset
- Dernière section de l'avenue de Vichy à Cusset
- L'avenue de Vichy sur la commune de Bellerive-sur-Allier
- La restructuration du centre de vacances du domaine de la Roche au Mayet-de-Montagne
- La phase 2 de la modernisation des infrastructures audiovisuelles de l'hippodrome

N°7 - STATUTS DE VICHY COMMUNAUTE – ACTUALISATION (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la carte actualisée des activités de pleine nature telle que figurant sur le nouveau plan annexé à la délibération.

N°8 - COMPTES DE GESTION 2020 - DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL DE VICHY - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (rapporteur M. Franck Gonzales)

Le Conseil Communautaire donne acte à Monsieur le Trésorier Principal de Vichy - Receveur Communautaire – de ses comptes de gestion dressés au titre de l'exercice 2020 pour le Budget Principal et pour les treize Budgets Annexes de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté.

N°9 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (rapporteur M. le Doyen d'Age – M. Terracol)

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (68 voix pour, deux abstentions : Mme Réchard et procuration M. Mayet),

- Approuve les Comptes administratifs dressés au titre de l'exercice 2020 par Monsieur

Frédéric AGUILERA – Président de Vichy Communauté :

- pour le Budget Principal
- pour les treize Budgets Annexes de l’Etablissement
- Arrête les résultats 2020, conformément au document annexe joint et aux maquettes budgétaires.
- Charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l’exécution et de la publication de ces décisions.

M. le Président sort de la salle pour le vote de la délibération et M. Terracol fait voter cette délibération.

A l’appui d’un diaporama, M. Gonzales présente les Comptes administratifs pour l’année 2020 :

Budget Principal :

Section fonctionnement : 65 millions d’euros de dépenses, 74 803 000 €de recettes.

Section investissement : 34 506 000 €de dépenses et 32 564 000 €de recettes

Budget Assainissement :

Section fonctionnement : 6 886 000 €de dépenses, 10 116 000 €de recettes

Section investissement : 6 409 000 €de dépenses et 5 270 000 €de recettes

Budget Abattoir :

Section fonctionnement : 148 000 €de dépenses et 1 078 000 €de recettes.

Section investissement : 97 950 €de dépenses et 208 380 €de recettes

Budget Transports en Commun :

Section fonctionnement : 5 637 000 €de dépenses et 5 996 000 €de recettes

Section investissement : 633 241 €de dépenses et 842 000 €de recettes

Budget Immobilier d’Entreprises :

Section fonctionnement : 2 858 000 €de dépenses et 2 733 000 €de recettes

Section investissement : 5 630 000 €de dépenses et 4 391 000 €de recettes

Budget SPANC :

Section fonctionnement : 139 430 €de dépenses et 174 000 €de recettes

Section investissement : 7 875 €de dépenses et 25 917 €de recettes

Budget Zones d’Activités Communautaires :

Section fonctionnement : 3 806 000 €de dépenses et 3 424 000 €de recettes

Section investissement : 7 026 000 €de dépenses et 1 263 000 €de recettes

Budget Portage de repas (qui est amené à disparaître en fin d’année) :

Section fonctionnement : 128 000 €de dépenses et 184 000 €de recettes

Section investissement : 0 €de dépenses et 12 917 €de recettes

PRU de Presles :

Section fonctionnement : 1 786 000 €de dépenses et 1 785 000 €de recettes

Section investissement : 3 232 000 €de dépenses et 1 442 000 €de recettes

Budget Aéroport :

Section fonctionnement : 226 264 €de dépenses et 320 413 €de recettes

Section investissement : 159 000 €de dépenses et 123 000 €de recettes

Budget Activités Touristiques en Montagne Bourbonnaise :

Section fonctionnement : 250 000 €de dépenses et 526 000 €de recettes

Section investissement : 621 000 €de dépenses et 213 000 €de recettes

Budget Vichy-Sports :

Section fonctionnement : 1 714 000 €de dépenses et 1 758 000 €de recettes

Section investissement : pas de chiffres

Budget Tourisme :

Section fonctionnement : 531 000 €de dépenses et 582 000 €de recettes

Section investissement : 13 976 €de dépenses

Budget Eau Potable :

Section fonctionnement : 6 382 000 €de dépenses et 6 721 000 €de recettes

Section investissement : 4 800 000 €de dépenses et 5 404 000 €de recettes

A noter que les principaux éléments de ce compte administratif 2020 sont impactés par la nouvelle prise de compétence de la gestion de l'eau potable par la communauté d'agglomération qui est devenue communautaire au 1^{er} janvier 2020 – ce qui a eu pour conséquence une hausse assez importante du chapitre des charges de personnel et des charges à caractère général du budget principal.

Les dotations de l'Etat ne cessent de baisser depuis 2015, avec une certaine stabilité depuis 2019.

N°10 - FINANCES - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 (rapporteur M. Franck Gonzales)

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, deux abstentions : Mme Réchard et procuration M. Mayet), approuve l'affectation des résultats du Budget Principal et des treize budgets annexes de l'établissement.

N°11 - BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (rapporteur M. Franck Gonzales)

Devant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires – tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement afin de mettre en œuvre les opérations, programmes et missions de la Communauté d'Agglomération, et de prévoir les crédits budgétaires pour la régularisation des opérations d'ordre budgétaire telles que les dotations aux amortissements et provisions, le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, deux abstentions : Mme Réchard et procuration M. Mayet), approuve les budgets supplémentaires 2021 pour le budget principal et les budgets annexes comme suit :

– Budget Principal :

Section de fonctionnement : 75 299 941,12 €

Section d'investissement : 47 038 754,80 € dont 2 000 000,00 € de recettes et 212 025,64 € de dépenses en restes à réaliser pour le compte de l'exercice 2020

– Budget Annexe Assainissement :

Section de fonctionnement : 10 615 855,84 €

Section d'investissement : 8 847 758,19 €

– Budget Annexe Transports en commun :

Section de fonctionnement : 6 283 372,14 €

Section d'investissement : 846 976,50 € dont 262 887,36 € de dépenses en restes à réaliser pour le compte de l'exercice 2020

– Budget Annexe Immobiliers d'entreprises :

Section de fonctionnement : 3 050 992,56 €

Section d'investissement : 6 495 028,02 € dont 3 623,50 € de dépenses en restes à réaliser pour le compte de l'exercice 2020

Pour assurer l'équilibre financier de ce budget annexe, le Budget Principal devra verser une participation de 1 367 570,56 €

– Budget Annexe SPANC :

Section de fonctionnement : 148 808,47 €

Section d'investissement : 26 251,07 € dont 15 876,00 € de dépenses en restes à réaliser pour le compte de l'exercice 2020

– Budget Annexe Portage de repas :

Section de fonctionnement : 56 073,16 €

Section d'investissement : 13 417 € dont € de dépenses en restes à réaliser pour le compte de l'exercice 2020

– Budget Annexe Aéroport :

Section de fonctionnement : 218 422,98 €

Section d'investissement : 395 989,49 € dont 19 385,19 € de dépenses en restes à réaliser pour le compte de l'exercice 2020

– Budget Annexe Activités touristiques en montagne bourbonnaise :

Section de fonctionnement : 458 882,50 €

Section d'investissement : 1 864 124,72 € dont 215 062,28 € de dépenses en restes à réaliser pour le compte de l'exercice 2020

– Budget Annexe Vichy Sport :

Section de fonctionnement : 1 514 819,00 €

Section d'investissement : 22 000,00 €

– Budget Annexe Eau potable :

Section de fonctionnement : 8 697 610,94 €

Section d'investissement : 8 078 710,07 € dont 408 039,45 € de dépenses en restes à réaliser pour le compte de l'exercice 2020.

N°12 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT – MODIFICATIONS (rapporteur M. Franck Gonzales)

Devant la nécessité d'inscrire au budget les crédits de paiement nécessaires aux règlements des factures et des marchés engagés par l'établissement, le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, deux abstentions : Mme Réchard et procuration M. Mayet), valide les modifications des autorisations de programme et les crédits de paiement 2021 tels qu'ils figurent dans les tableaux joints en annexe.

N°13 - AMORTISSEMENTS - MISE A JOUR DES CADENCEMENTS - BUDGET TOURISME ET VICHY SPORT (rapporteur M. Franck Gonzales)

Devant la nécessité de définir les cadencements d'amortissement applicables au budget annexes « Vichy Sport » et « Tourisme », et considérant que les cadencements d'amortissement des budgets annexes Vichy Sport Tourisme définis par la présente délibération s'appliqueront sur l'ensemble des biens de la communauté d'agglomération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'adoption des cadencements d'amortissements suivants :

- Budget annexe Vichy Sport :

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
	Biens de faible valeur (inférieurs à 1 000€TTC)	1
203	Frais d'études, de recherche et de développement	5
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2
2121	Agencements et aménagements de terrains nus	20
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	60
2138	Autres constructions	30
2154	Matériel industriel	10
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	15
2182	Matériel de transport	8
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10
2184	Mobilier	15
2188	Autres	15

• Budget annexe Tourisme :

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
	Biens de faible valeur (inférieurs à 1 000 €TTC)	1
203	Frais d'études	5
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2
2121	Terrains nus	20
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	60
2138	Autres constructions	30
2154	Matériel industriel	10
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	15
2182	Matériel de transport	8
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10
2184	Mobilier	15
2188	Autres	15

Mme Réchard demande si la provision proposée sur le budget Eau Potable est liée au décalage de facturation qui a généré des factures d'un montant plus élevé qu'attendu pour certains des administrés.

M. Gonzales affirme qu'il s'agit surtout des admissions en non-valeur et des crédits qui ne seraient pas recouverts.

M. Terracol estime qu'il s'agit là d'une double peine car d'une part, l'agglomération ne perçoit pas les sommes et d'une autre part, elle se doit d'augmenter les provisions.

M. le Président précise qu'il est probable que ce soit en partie lié au décalage de facturation.

Mme Réchard estime qu'il s'agit d'une augmentation considérable.

M. le Président précise que les admissions en non-valeur sur cette thématique-là augmentent et que nous savions qu'il allait y avoir une orientation à terme sur ce sujet. Il ajoute que la dissociation entre facture d'eau potable et facture d'assainissement n'existera bientôt plus.

M. Gonzales apporte un complément d'information en précisant que cette provision a lieu aussi pour assurer les arriérés du SIVOM.

N°14 - PROVISIONS 2021 (rapporteur M. Franck Gonzales)

Devant les préconisations formulées par Monsieur le Trésorier de Vichy sur les montants à provisionner au titre des créances douteuses sur les dits budgets annexes, et considérant le montant des restes à recouvrer de ces budgets, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la réalisation des opérations d'ajustement suivantes au titre des provisions pour dépréciation de comptes de tiers :

- Budget Assainissement : Inscription, au titre du budget supplémentaire 2021, d'une provision complémentaire d'un montant de 58 000 € correspondant à l'estimation faite au vu de l'état des restes à recouvrer pour les exercices antérieurs à 2019 conformément aux préconisations de Monsieur Le Trésorier de Vichy. Soit un montant total provisionné au titre de l'exercice 2021 de 126 000 €;

- Budget Eau potable : Inscription, au titre du budget supplémentaire 2021, d'une provision complémentaire d'un montant de 378 000 € correspondant à l'estimation faite au vu de l'état des restes à recouvrer pour les exercices antérieurs à 2019 conformément aux préconisations de Monsieur Le Trésorier de Vichy. Soit un montant total provisionné au titre de l'exercice 2021 de 448 000 €;

- Budget Aéroport : Constitution d'une provision semi budgétaire d'un montant de 3 500 € correspondant à l'estimation faite au vu de l'état des restes à recouvrer pour les exercices antérieurs à 2019 conformément aux préconisations de Monsieur Le Trésorier de Vichy.

N°15 - SERVICES COMMUNAUTAIRES - TARIFS 2021 (rapporteur M. Franck Gonzales)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve :

- les tarifs du Conservatoire d'Agglomération de Vichy Communauté à rayonnement Départemental pour l'année scolaire 2021/2022,
- la modification de la grille tarifaire du Pôle Universitaire de Vichy,
- les tarifs des prestations diverses, de la librairie, des produits dérivés et de la restauration commercialisés au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération par la SPL Vichy Destination,
- les tarifs des matières premières vendues au sein du Fab Lab,
- les tarifs des cautions issues de la location de matériel du Fab Lab,
- les tarifs des prestations du stade aquatique,
- les tarifs figurants en annexe de la présente délibération.

N°16 - ATTRIBUTION - SUBVENTIONS DIVERSES (rapporteur Mme Nicole Coulange)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide :

- L'attribution une subvention de fonctionnement aux associations et organismes suivants :

Sports :

- Jeanne d'Arc de Vichy Clermont Métropole SASP : 255 000 €
- Laralarue : 5 000 €
- Vichy Val d'Allier Natation : 109 951 €
- Jumping International de Vichy : 20 000 €
- Sporting Vichy-Bellerive Tennis : 5 000 €

Culture :

- Théâtre de Cusset : 20 000 €

Economie Sociale et Solidaire :

- Association Vernétoise pour l'Entraide et la Culture : 500 €

- l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations et organismes suivants :

Sports :

- Sporting Vichy-Bellerive Tennis : 500 €
Pour l'édition 2021 du tournoi national "Seniors+".
- Avenir Cycliste de Cusset : 1 000 €
Pour les Championnats Auvergne Rhône Alpes de Cyclisme du 6 juin 2021.
- Club Aviron de Vichy : 2 000 €
Pour le Championnat de France Aviron et Criterium National Para-Aviron et Aviron Adapté du 14 au 18 juillet 2021.
- Boule Cussetoise : 500 €
Pour le Grand Prix National Bouliste du 30 et 31 octobre 2021.
- Club Nautique de Vichy : 500 €
Pour l'édition 2021 du Challenge de l'Ami Sail.

Economie Sociale et Solidaire :

- Fédération Départementale de Pêche : 5 720 €

Assainissement :

- Cycl'eau : 5 000 €

Les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Assainissement de Vichy Communauté.

Mme Réchard ne comprend pas la subvention portée au budget assainissement de Vichy Communauté pour 5 000 € sur le cycl'eau.

M. le Président précise qu'il s'agit de l'opération Cycl'eau qui tourne autour de l'assainissement. L'agglomération a donc le droit, dans ce cas-là, d'affecter la subvention sur la thématique puisqu'il s'agit d'un salon sur l'assainissement. L'affectation comptable logique est de l'affecter sur cette thématique, ce qui ne change pas grand-chose dans l'absolu.

N°17 - PERSONNEL - MISE A JOUR DES MODALITES DE CLOTURE DU COMPTE EPARGNE TEMPS (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité de mettre à jour la délibération n°15 du Conseil communautaire du 3 décembre 2020 relative au compte épargne- temps s'agissant de ses modalités de clôture, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise l'ouverture en cas de décès de l'agent, pour ses ayant droits, l'indemnisation de ses droits acquis au titre de son compte épargne-temps selon les montants fixés forfaitairement par jour accumulé pour chaque catégorie statutaire.

N°18 - PERSONNEL - MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'arrêter un montant minimum mensuel brut pour le versement de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pour les agents communautaires éligibles au RIFSEEP et de fixer ce montant mensuel brut à 105 euros pour un agent à temps complet,
- de mettre à jour les dispositions relatives au régime indemnitaire applicable au personnel communautaire, telles que définies en annexe n°1.
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

N°19 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service, ou encore d'avancement statutaire, il convient de prévoir les postes correspondants au tableau des effectifs, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le tableau des effectifs au 1er août 2021 qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe n°1,
- d'autoriser Monsieur le Président à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats précités.

N°20 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE - CONSEIL D'ADMINISTRATION – MODIFICATION DÉSIGNATION DES PERSONNES QUALIFIÉES (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

L'article 9-4 des statuts de l'EPCC Vichy Culture prévoyant la désignation par conseil communautaire de Vichy Communauté d'une personne qualifiée titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration, et devant les changements de poste et de fonction de Mme Françoise Causin et de M. Mathieu Bocq, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide :

- de désigner Mme Caroline Da Conceicao en qualité de personne qualifiée titulaire et M. Pascal Dubost en tant que personne qualifiée suppléante, membre du Conseil d'Administration.

COHESION SOCIALE – CULTURE – ENFANCE-JEUNESSE – ACTION SOCIALE – SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL - SANTE

N°21 - CONSERVATOIRE ARTISTIQUE D'AGGLOMÉRATION - RÈGLEMENT FINANCIER ET DE FONCTIONNEMENT (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité de modifier la facturation annuelle en facturation trimestrielle et de ce fait supprimer le seuil de 180 euros et devant l'utilité de fusionner les règlements financiers et de fonctionnement en un seul règlement, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le règlement financier et de fonctionnement pour l'ensemble du conservatoire d'agglomération, composé des écoles de musiques ou conservatoire à rayonnement départemental sis sur Bellerive sur Allier, Vichy-Cusset, Saint-Yorre et Saint-Germain-des-Fossés à compter de l'année scolaire 2021-2022.

N°22 - CONSERVATOIRE ARTISTIQUE D'AGGLOMÉRATION - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (SEAM) 2020-2021 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conservatoire d'Agglomération enregistrant 945 élèves relevant de ce dispositif il convient d'appliquer les modalités de la convention en choisissant la tranche 2 (11 à 15 pages par élèves et par an) au tarif en vigueur de 4.80 €HT par élève, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide :

- D'appliquer les modalités d'autorisation d'utilisation d'extraits d'œuvres photocopées au sein des différents sites du Conservatoire d'Agglomération,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention d'application avec la Société des Éditeurs et des Auteurs de Musique (SEAM) ci-annexée,
- De solliciter l'aide financière au programme d'aide aux parthèques des conservatoires de musique d'un montant de 4 000 €

N°23 - CULTURE - DISPOSITIF DUMISTE EN MILIEU SCOLAIRE - DISPOSITIF ET MODALITES DE CONVENTIONNEMENT 2021-2022 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité, de renouveler le principe de soutien financier en respectant l'enveloppe financière dédiée, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de poursuivre son soutien à une action de sensibilisation/découverte musicale en milieu scolaire selon les modalités suivantes :

- Mise en œuvre du dispositif « dumiste » au bénéfice des élèves fréquentant les écoles élémentaires publiques et privées de Vichy Communauté qui auront répondu à un appel à projet ;
- Volume horaire : 8 séances d'une heure chacune pour une classe (avec convention suite à appel à projet) avec possibilité de 2x8 séances s'il s'agit d'un projet de cycle ou de 3x8 séances s'il s'agit d'un projet d'école ;
- Coût de la prestation horaire : selon devis demandé à l'association et pris en charge par Vichy Communauté ;
- Prestation assurée par les « dumistes » du Conservatoire à Rayonnement Départemental ou bien une association culturelle selon devis prédéfini.

M. le Président ou son représentant est autorisé à signer les conventions annuelles à intervenir avec chaque commune intéressée par cette opération, dans le cadre d'un budget global maximum estimé à 28 000 €(imputation 657341-207).

N°24 - CULTURE - CONSERVATOIRE D'AGGLOMERATION - RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'AIDE AUX FAMILLES - ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité de délibérer sur la reconduction du dispositif au titre de l'année scolaire 2021-2022, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De maintenir le montant de l'aide à l'enseignement musical de 40 € et 60 € en fonction des revenus fiscaux de référence de la famille et du nombre de parts dans le foyer selon l'avis d'imposition 2021,
- De mettre à jour les tranches de revenus comme suit :

Nombre de Parts	Revenu Fiscal de Référence inférieur à	Revenu Fiscal de Référence compris entre	
	60 €	40 €	
1	11 098 €	11 099 €	16 647 €
1,5	14 061 €	14 062 €	21 092 €
2	17 025 €	17 026 €	25 538 €
2,5	19 988 €	19 989 €	29 982 €
3	22 951 €	22 952 €	34 427 €
3,5	25 914 €	25 915 €	38 871 €
4	28 877 €	28 878 €	43 316 €
4,5	31 840 €	31 841 €	47 760 €
5	34 803 €	34 804 €	52 205 €
6 et +	2 963 €/part supplémentaire		

N°25 - CULTURE - FESTIVAL JEUNE PUBLIC « TINTAMARRE » - SUBVENTION 2021 - POUR UN ACCES DES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De renouveler le soutien apporté en faveur de l'accès des scolaires de primaire aux spectacles jeunes publics des théâtres de Cusset et du Geysier à Bellerive sur Allier en prenant en charge, pour l'année 2021, un spectacle par commune dans le cadre d'une enveloppe globale de 10 000 € (5 000 € par commune).
- De rembourser les entrées auprès des structures culturelles, sur facture, à hauteur de 3 € par élève dans la limite d'un spectacle par école pour une enveloppe d'un montant total de 7 000 €
- De rembourser les factures aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires de l'agglomération, sur justificatifs pour l'aide au transport (organisé par leur soin) dans les conditions suivantes :
 - o Lignes urbaines : remboursement sur la base du tarif réduit en vigueur pour les classes élémentaires et gratuité pour les classes maternelles de même que pour les accompagnants.
 - o Pour les établissements sans desserte urbaine ou insuffisamment desservis, prise en charge du transport dans la limite d'un bus par école.

L'enveloppe globale du transport est ainsi estimée à 10 000 €

N°26 - COHESION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2021
(FONCTIONNEMENT 1ERE TRANCHE – INVESTISSEMENT 2EME TRANCHE)
(rapporteur M. Michel Marien)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- 1/ de répartir les crédits mobilisés par Vichy Communauté pour accompagner les actions retenues dans le cadre de la programmation 2021 à la suite de l'appel à projets de la manière suivante :

Porteur de projet	Descriptif	Montant
PRE de CUSSET	Programme de réussite éducative	2 200 €
PRE de CUSSET	Enrichissement de vocabulaire	5 000 €
Ville de CUSSET	CLAS	3 000 €
Ville de CUSSET	Sport et santé	1 000 €
Ville de CUSSET	Culture	2 000 €
Ville de CUSSET	Lien intergénérationnel et développement de la citoyenneté	2 000 €
Ville de CUSSET	Faciliter l'accès à l'emploi	1 500 €
CROMS AURA	Osons bouger à	1 000 €
Epicierie sociale de CUSSET	Ateliers cuisine dans le quartier de Presles	1 000 €
CIDFF 03	Actions collectives et individuelles « égalité et citoyenneté femmes/hommes »	3 000 €
PSLA	Action de parcours de formation diplômante dans le domaine du sport	2 000 €
Mission Locale de Vichy	Mon projet, mon emploi	3 000 €

Total	26 700 €
--------------	-----------------

- 2/ d'allouer une subvention **d'investissement** dans les conditions suivantes :

Porteur de projet	Descriptif	Montant
LIBRAISOL	Achat de matériel informatique	3 284 €
CCAS de VICHY	Les jeux de Vichy sur les JO	6 000 €
Mobil'Emploi	Projet Mobilité jeune	7 632 €
ATAPOU	Achat véhicule	2 500 €

Total	19 416 €
--------------	-----------------

- 3/ de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 15 000 € au titre de sa participation au financement de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS),
- 4/ d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous documents contractuels liés à la présente programmation.

M. Marien présente au vote les projets qui ont été retenus à la suite du COPIL ayant eu lieu au mois de juin dernier. Il informe que trente-trois dossiers ont été examinés. Il fait aussi savoir que moins de dossiers ont été retenus cette année compte tenu de la particularité de l'année 2020 et du fait que certains dossiers n'ont pas été terminés et ont même été reportés : ils vont donc se cumuler jusqu'à la fin de l'année 2021.

M. Marien ajoute qu'il reste également des dossiers d'investissement. Certains avaient déjà été votés mais compte-tenu des reports, une somme intéressante restait à investir. De ce fait, conjointement avec l'Etat, un second appel à projet a été lancé avec des objectifs bien déterminés pour compléter notamment l'absence de projets en termes de culture. Cet appel à projet sera clos le 16 juillet 2021 et les projets retenus et votés le seront en septembre/octobre.

M. Réchard demande s'il y a une raison technique qui fasse que l'on n'ait pas de projet en dehors de deux ou trois grosses associations institutionnelles et que le reste des projets retenus ne se réalisent que sur la ville de Cusset. Elle souhaite connaître comment se fait la communication à destination des autres villes et quelle est la raison de leur absence de candidature.

M. Marien lui assure qu'il n'y a aucun problème technique. Il rappelle que l'appel à projet est général et est envoyé à l'ensemble des associations. Il fait constater qu'il y a effectivement un certain nombre d'actions ciblées à la fois sur des critères particuliers et sur des quartiers prioritaires qui sont affectés par la politique de l'Etat. M. Marien illustre son propos avec l'exemple des critères cohésion sociale et le PRE qui est certes marqué Cusset mais qui couvre bien l'ensemble des deux secteurs (cœur de ville Cusset et les Ailes-Port-Charmeil). Il précise même qu'il déborde un peu de ces périmètres là puisqu'au-delà des quartiers prioritaires, certaines populations nécessitent et bénéficient aussi de ces mesures.

M. Marien informe que la méthode pour l'année prochaine sera modifiée. Il rappelle que jusqu'à présent, les projets étaient examinés par le CCAS ainsi que par les centres sociaux Barjavel à Vichy et La Passerelle à Cusset. L'année prochaine, il n'y aura pas de préalable au comité technique et ce dernier recevra l'ensemble des projets et jugera du choix à leur apporter.

Mme Réchard approuve cette nouvelle méthode.

N°27 - COHÉSION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE INTERCOMMUNALE (rapporteur M. Michel Marien)

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (68 voix pour, 3 abstentions : Mme Bouard, Mme Réchard et une procuration M. Mayet), approuve le principe d'une participation de Vichy Communauté, au fonctionnement de l'épicerie solidaire intercommunale, calculée :

- en fonction du nombre réel de familles bénéficiaires de l'agglomération,
- sur la base de 25 % de la recette d'équilibre attendue par l'épicerie solidaire pour l'aide qu'elle accorde aux familles et estimée au maximum à 18 € par mois et par famille,

et autorise le Président ou son représentant à signer tous documents contractuels liés à cette décision et notamment la convention de partenariat.

M. Marien précise que les deux épiceries sociales de Cusset et de Vichy fusionnent pour devenir une épicerie sociale communautaire, d'où la nécessité d'une nouvelle convention. Il

rappelle qu'à elles deux, les deux épiceries cumulées viennent en aide à plus de 870 familles, ce qui montre l'importance de ces dispositifs.

M. Marien se félicite de la bonne liaison qui s'est effectuée entre les deux épiceries.

Cette délibération se justifie aussi par le fait que d'autres communes de la communauté d'agglomération souhaitent rentrer dans ce dispositif, c'est la raison pour laquelle une réactualisation des tarifs pratiqués est demandée.

Mme Réchard observe qu'un tiers des familles sont sur Cusset et relève que cette fusion et le déménagement dans les locaux de l'épicerie de Vichy peut être un frein à l'accès de ces personnes à ce type d'aide. Elle émet une réserve sur cette fusion du fait, selon elle, de la nécessité de proximité. Mme Réchard propose même, concomitamment à cette fusion, le maintien de petites structures de proximité dans d'autres communes plutôt que de tout concentrer à Vichy pour ne pas que les populations qui en ont besoin soient contraintes de venir à Vichy y faire leurs courses. Mme Réchard fait donc savoir qu'elle s'abstiendra pour cette raison précise.

M. le Président félicite et remercie les 16 communes qui participent à l'épicerie solidaire qui elle-même participe à cette proximité rurale et urbaine.

Mme Corne précise qu'une grande partie des bénéficiaires de l'épicerie sociale de Cusset habite le quartier de Presles. Elle souligne donc le fait que ces derniers seront beaucoup plus près de l'épicerie solidaire intercommunale qu'ils ne l'étaient de l'épicerie de Cusset. L'accès leur en sera donc facilité.

Mme Corne termine son propos en affirmant que la finalité d'une épicerie sociale étant d'en sortir, un accompagnement beaucoup plus adapté sera mis en place afin que les usagers participent à des ateliers pour améliorer leur gestion et sortir de ce type de dispositif.

N°28 - ENFANCE-PETITE ENFANCE - RÉSILIATION ANTICIPÉE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) - ENGAGEMENT CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE - PLAN REBOND (rapporteur Mme Chamoux Bouillon)

Pour bénéficier du dispositif « Plan Rebond » dès l'année 2021, il faut être signataire ou être engagé dans la démarche de diagnostic de la Convention Globale Territoriale, et mettre fin par anticipation au Contrat « Enfance-Jeunesse » signé en 2018, aussi le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de résilier par anticipation le Contrat « Enfance-Jeunesse » 2018-2021, et de s'engager dans la démarche concertée de la Caisse d'Allocations Familiales et de signer la Convention Globale Territoriale avant le 31 décembre 2021.

M. le Président ou son représentant est autorisé à signer la convention de financement pour pouvoir bénéficier du « Plan Rebond ».

Mme Chamoux Bouillon précise que, globalement, cette CTG et ce plan Rebond permettront à Vichy Communauté de se garantir des revenus de la CAF qui devraient être pérennes sur cinq ans alors que les financements sont de moins en moins importants ces dernières années. Cette signature évitera à la communauté d'agglomération des pertes de recettes de la CAF.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR –
TOURISME – SPORT ET ECONOMIE DU SPORT – BOIS – FORET – ECONOMIE
CIRCULAIRE – RELATIONS INTERTERRITORIALES ET POLE
METROPOLITAIN – POLITIQUE D'ACCUEIL – PROTECTION ET
VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET DES PAYSAGES**

**N°29 - BELLERIVE SUR ALLIER « BOIS DU ROI » - RUE ADRIEN CAVY - CESSION -
SCI MONZIERE (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)**

Devant l'intérêt pour Vichy Communauté de répondre favorablement à de telles demandes d'implantation et de développement sur le territoire communautaire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de céder à la SCI MONZIERE ou toute personne morale qu'elle se substituerait, une emprise de 29 124 m² à détacher de la parcelle cadastrée AY 1013 (schématisée sur le plan annexé sous le numéro 1017), située « Bois du Roi » rue Adrien Cavy à Bellerive sur Allier, au prix arrondi de 435 000 €H.T., ledit montant se décomposant ainsi :
 - 12 000 m² au prix de 28 €H.T./m² (soit 336 000 €HT),
 - 9 515 m² au prix de 10 €H.T./m² (soit 95 150 €HT),
 - 7609 m² au prix de 0,50 €H.T./m² (soit 3804,50 €HT).
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à la gestion patrimoniale pour signer tous les documents et actes afférents à cette cession (compromis de vente, documents d'arpentage, vente, etc ...).

M. Laloy salue les négociations qui avaient été entreprises par M. Joseph Gaillard.

N°30 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TERRITOIRE D'INDUSTRIES - AVENANT 1 (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

La Communauté de communes Plaine Limagne souhaitant rejoindre la démarche engagée sur le Territoire d'Industrie Riom-Vichy et la Région ayant donné une suite favorable à cette demande, permettant d'élargir son périmètre à cinq structures intercommunales, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat du territoire d'industrie Riom-Vichy, qui prévoit l'ajout de la Communauté de communes Plaine Limagne au sein du périmètre initialement défini.

N°31 - PLAN DE RELANCE DES ENTREPRISE - REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES AVENANT 2 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONDS « REGION UNIE » (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de signer l'avenant 2 à la convention de participation au Fonds « Région Unie », qui prévoit d'intégrer les agriculteurs impactés par le gel d'avril dernier comme bénéficiaires de l'avance remboursable.

N°32 - AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - ENTREPRISE TRANSPORTS THEVENET/SCI JP CAMARIC - COMMUNE DE CREUZIER LE VIEUX (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Devant la nature du projet économique, et conformément à la convention de délégation entre le Département et la Communauté d'agglomération en date du 5 décembre 2019, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'octroyer une subvention à la société TRANSPORTS THEVENET, via la SCI JP CAMARIC à hauteur de 20 % du montant de l'aide versée par le Département (et plafonnée à 20 000€), soit 20 000 €;
- de signer la convention quadripartite fixant les obligations du maître d'ouvrage et du bénéficiaire ainsi que les modalités de versement.

N°33 - AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - EI PASCAL THOMAS (BOUCHERIE THOMAS) CUSSET (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'octroyer une subvention à l'EI PASCAL THOMAS à hauteur de 10% des dépenses éligibles (plafonnée à 5 000 €), soit 4 734 €;
- D'établir une convention conjointe avec le Conseil Départemental de

l'Allier et l'EI PASCAL THOMAS fixant les obligations du bénéficiaire ainsi que les modalités de versement de chacun des partenaires ;

- D'informer le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes de la participation financière de la communauté d'agglomération au projet de développement de l'EI PASCAL THOMAS.

N°34 - AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - PAF BRASSEURS CUSSET (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'octroyer une subvention à la société PAF BRASSEURS à hauteur de 10% des dépenses éligibles (plafonnée à 5 000 €), soit 5 000 €
- D'établir une convention conjointe avec le Conseil Départemental de l'Allier et la société PAF BRASSEURS (annexée à la présente) fixant les obligations du bénéficiaire ainsi que les modalités de versement de chacun des partenaires,
- D'informer le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes de la participation financière de la communauté d'agglomération au projet de développement de la société PAF BRASSEURS.

N°35 - AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - EI CLAUDINE DELLOUE (BOULANGERIE) VENDAT (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'octroyer une subvention à l'EI CLAUDINE DELLOUE à hauteur de 10% des dépenses éligibles (plafonnée à 5 000 €), soit 5 000 €
- D'établir une convention conjointe avec le Conseil Départemental de l'Allier et l'EI CLAUDINE DELLOUE (annexée à la présente) fixant les obligations du bénéficiaire ainsi que les modalités de versement de chacun des partenaires,
- D'informer le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes de la participation financière de la communauté d'agglomération au projet de développement de l'EI CLAUDINE DELLOUE,

N°36 - AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - ENTREPRISE EUGENE TOLERIE - COMMUNE DE CREUZIER LE VIEUX (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'octroyer une subvention à l'entreprise EUGENE TOLERIE, via la SCI L&E à hauteur de 20 % du montant de l'aide versée par le Département, soit 2 455 €
- De signer la convention quadripartite fixant les obligations du maître d'ouvrage et du bénéficiaire ainsi que les modalités de versement ci-annexée.

N°37 - AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES -ATTRIBUTION DE SUBVENTION - EURL SYLOPTIC - M. SYLVAIN LAURENT -ST GERMAIN DES FOSSES (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'octroyer une subvention à l'EURL SYLOPTIC à hauteur de 10% des dépenses éligibles (plafonnée à 5 000 €), soit 5 000 €
- D'établir une convention conjointe avec le Conseil Départemental de l'Allier et la commune de Saint Germain des Fossés (annexée à la présente) fixant les obligations du bénéficiaire ainsi que les modalités de versement de chacun des partenaires,
- D'informer le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes de la participation financière de la communauté d'agglomération au projet de développement de l'EURL SYLOPTIC.

N°38 - AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - ENSEIGNE MANGO - SAS S2R2 (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'octroyer une subvention à la SAS S2R2 (ENSEIGNE MANGO) à hauteur de 10% de l'assiette éligible prévisionnelle (plafonnée à 5000 €), répartie de la manière suivante : 2 500 €ville de Vichy / 2 500 €Vichy Communauté,

- D'établir une convention quadripartite avec le Département de l'Allier (annexée à la présente) fixant les obligations du bénéficiaire ainsi que les modalités de versement,

- D'informer le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes de la participation financière de la communauté d'agglomération au projet de développement de la SAS S2R2 (ENSEIGNE MANGO).

N°39 - ABATTOIR DE VICHY RHUE - RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2020 (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2020 d'exploitation de l'abattoir de Vichy Rhue, confiée par délégation de service public à la Sarl Société Vichyssoise d'Abattage (SO.VIAB) par un contrat d'affermage en date du 22 octobre 2015 et reçu en sous-préfecture le 23 octobre 2015. Le rapport est partiel pour cet exercice puisqu'il a été cédé en juillet 2020. Le rapport porte donc sur le 1^{er} semestre 2020.

N°40 - MUSEE DU VERRIER - RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2020 (rapporteur M. Jean-Claude Brat)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2020, remis par le délégataire soit l'association « La Vie à Saint-Nicolas Mémoire et Futur », pour la gestion du Musée de Verrier sis à Saint-Nicolas des Biefs (03250).

M. Brat précise qu'il est à noter une augmentation de l'activité due à une aide de la commune pour un emploi – la commune ayant mis à disposition de l'association un emploi pour juillet/août/septembre. Le musée est revenu à une fréquentation comparable aux années 2017 et 2011 lorsque l'association pouvait avoir des emplois aidés par l'Etat

N°41 - BASE NAUTIQUE SAINT-CLEMENT - RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2020 (rapporteur M. Jean-Claude Brat)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2020, remis par le délégataire soit la Sté ESART (représentée par Monsieur Mustapha ES-SGHEIR) pour la gestion et l'exploitation de la base nautique du Plan d'eau de Saint-Clément sur la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2026.

M. Brat informe que ce site a connu une très bonne fréquentation avec 2 457 repas servis et un chiffre d'affaire de 74 218 €, chiffre multiplié par trois par rapport au précédent délégataire sur ce site (environ 50 000 visiteurs).

N°42 - CONVENTION AVEC LA FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME POUR LA CREATION DU NOUVEL ESPACE VTT VICHY MONTAGNE BOURBONNAISE (rapporteur M. Jean-Claude Brat)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la signature de la convention entre la Fédération Française de Cyclisme, le club FFC Avenir Cycliste de Cusset, le club FFC Charneil VTT et Vichy Communauté pour la création de l'espace VTT Vichy Montagne Bourbonnaise.

N°43 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESPACE VTT BOIS NOIRS (rapporteur M. Jean-Claude Brat)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention entre l'association espace VTT Bois Noirs et Vichy Communauté pour définir les engagements de

chacun concernant la gestion des itinéraires de l'espace VTT Bois Noirs sur le périmètre de Vichy Communauté et des points de départ à La Verrerie, à La Loge des Gardes et au Foyer du Montoncel. Il est décidé d'adhérer à l'association.

M. Jean-Claude Brat sont désignés, délégué titulaire et Mme Sandrine Mizoule-Morier, déléguée suppléante, comme spécifié dans l'article 6 des statuts de l'Espace VTT Bois Noirs.

N°44 - MÉDIATHÈQUE DU PÔLE UNIVERSITAIRE - MODALITÉS DE DÉFRAIEMENTS DES INTERVENANTS - PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'ANIMATION 2021-2022 (rapporteur M. François Sennepin)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le programme prévisionnel d'animation pour l'année universitaire 2021-2022 et le modèle type de convention et les modalités de défraiement.

M. le Président ou le Vice-Président en charge de l'enseignement supérieur est autorisé à valider le programme définitif et à conclure les conventions nécessaires avec les intervenants extérieurs, afin de prendre en charge leurs interventions et frais annexes, dans les conditions définies dans le modèle de convention.

Un budget maximal de 5 000 € par année universitaire permettant de couvrir les frais externes induits par ces animations est validé.

N°45 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - PÔLE UNIVERSITAIRE - REMBOURSEMENT CARTE CAMPUS (rapporteur M. François Sennepin)

Le Pôle Universitaire ayant été fermé aux étudiants ainsi qu'aux enseignants pour la période du 16 mars 2020 au 3 juillet 2020 en raison de la pandémie, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de procéder au remboursement des frais liés à la carte Campus de tous les étudiants concernés, pour la période précitée et de le réaliser par virement bancaire sur présentation d'un relevé d'identité bancaire nominatif.

N°46 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - ADHÉSION À L'ASSOCIATION CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS THERMALISME BIEN-ÊTRE ET PLEINE SANTÉ (rapporteur M. François Sennepin)

Devant l'intérêt que revêt l'association pour Vichy Communauté, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association « Campus des Métiers et des Qualifications Thermalisme Bien-Être et Pleine Santé » Auvergne Rhône Alpes dont le montant de la cotisation annuelle est de 100 €

M. le Président et le Vice-Président est autorisé à verser annuellement la cotisation au Campus des Métiers et des Qualifications Thermalisme Bien-Être et Pleine Santé Auvergne Rhône Alpes en tenant compte des ajustements annuels éventuels.

Mme Réchard confirme que ce type d'adhésion lui paraît important. Ceci étant, elle regrette l'absence de rapport sur les impacts et les actions qui ont pu être réalisés via ou grâce à cette association. Elle demande s'il est possible d'avoir des informations sur le projet de stratégie du Campus des Métiers et des Qualifications Thermalisme et de savoir à hauteur de quels moyens la région Auvergne-Rhône-Alpes entendrait financièrement participer à des actions de formations qui pourraient en être issues puisque cela relève de sa compétence.

M. le Président précise que la référente est venue, il y a un mois, en commission faire une présentation de toutes les actions menées par le Campus. Le compte-rendu de la commission sera renvoyé à Mme Réchard.

N°47 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - PÔLE UNIVERSITAIRE - CONVENTION D'AGRÉMENT AVEC LE CROUS POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF IZLY (rapporteur M. François Sennepin)

Devant la nécessité de définir par convention les conditions dans lesquelles le CROUS agréé les points d'encaissement du pôle Vichy Campus sur le réseau IZLY et la liste de ses points d'encaissement, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la convention relative à l'agrément des points d'encaissement sur le système de paiement IZLY.

M. le Président ou son représentant est autorisé à signer la convention avec le Centre Régional

**AMENAGEMENT ESPACE - HABITAT ET URBANISME – TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET ENERGIES – TRANSPORTS – AGRICULTURE – ESPACES
NATURELS SENSIBLES – USAGES ET INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES –
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL**

N°48 - MISE A JOUR DU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION RENFORCE SUR LA COMMUNE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de mettre à jour le périmètre de délégation du droit de préemption urbain renforcé de la commune de Bellerive, sur toutes les zones U du PLU délimitées, à l'exception des zones UBb, UE, UD (secteur nord), UEa, UF, US, UT, 2AU, et d'annexer au PLU de Bellerive, conformément aux dispositions de l'article R.151-52-7° du Code de l'urbanisme, le périmètre de délégation du droit de préemption urbain renforcé mis à jour. Il est signalé qu'en application de l'article R 211-3 du code de l'urbanisme copie de la présente délibération sera notifiée à : Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux, Monsieur le Président de la Chambre des Notaires, La Chambre Départementale des Notaires, Le Barreau constitué près du Tribunal Judiciaire, au Greffe du même Tribunal.

N°49 - INSTAURATION ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE BRUGHEAS (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'instituer et de déléguer, le droit de préemption urbain à la commune de Brugheas, sur toutes les zones U et AU du PLU à l'exception des zones : Ux correspondant à la zone d'activité communautaire La Boucharde, repérée sur le plan annexé à la délibération,
- D'annexer au PLU de Brugheas, conformément aux dispositions de l'article R.151-52-7° du Code de l'urbanisme, le périmètre de délégation du droit de préemption urbain tel que défini en annexe,
- D'inviter la commune de Brugheas à accepter cette délégation sur les zones proposées dans le cadre d'une délibération.

N°50 - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU D'ABREST – APPROBATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de modification simplifiée N°1 du PLU de la commune d'Abrest, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

M. le Président est autorisé à signer tous les actes subséquents.

Dit que conformément aux articles R153-20 à 22 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie d'Abrest, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs ainsi que sur le portail national de l'urbanisme. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

N°51 - PLU DE LA COMMUNE DE BELLERIVE SUR ALLIER - MODIFICATION N°1 – APPROBATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de modification simplifiée N°1 du PLU de la commune d'Abrest, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

M. le Président est autorisé à signer tous les actes subséquents.

Dit que conformément aux articles R153-20 à 22 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie d'Abrest, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un

journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs ainsi que sur le portail national de l'urbanisme. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

N°52 - APPROBATION DU PLU DE BRUGHEAS (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le PLU de la commune de Brugheas, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

M. le Président est autorisé à signer tous les actes subséquents.

Dit que conformément aux articles R153-20 à 22 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Brugheas, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs ainsi que sur le portail national de l'urbanisme.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

N°53 - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU D'ESPINASSE-VOZELLE – APPROBATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de modification simplifiée N°1 du PLU de la commune d'Espinasse-Vozelle.

M. le Président est autorisé à signer tous les actes subséquents.

Dit que conformément aux articles R153-20 à 22 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie d'Espinasse-Vozelle, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs ainsi que sur le portail national de l'urbanisme. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

N°54 - ADOPTION DE LA DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPTABILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-REMY-EN-ROLLAT (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter la déclaration de projet n°1, conformément à l'article L.153-58 du code de l'urbanisme, emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Rémy-en-Rollat.

M. le Président est autorisé à signer tous les actes subséquents.

Dit que conformément aux articles R153-20 à 22 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Saint-Rémy-en-Rollat, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs ainsi que sur le portail national de l'urbanisme.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

N°55 - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE SAINT-REMY-EN-ROLLAT – APPROBATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de modification simplifiée N°2 du PLU de la commune de Saint-Rémy-en-Rollat.

M. le Président est autorisé à signer tous les actes subséquents.

Dit que conformément aux articles R153-20 à 22 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Saint-Rémy-en-Rollat, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs ainsi que sur le portail national de l'urbanisme. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

N°56 - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE SAINT-YORRE – APPROBATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de modification simplifiée N°2 du PLU de la commune de Saint-Yorre.

M. le Président est autorisé à signer tous les actes subséquents.

Dit que conformément aux articles R153-20 à 22 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Saint-Yorre, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs ainsi que sur le portail national de l'urbanisme. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

N°57 - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE VICHY – APPROBATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de modification simplifiée N°2 du PLU de la commune de Vichy.

M. le Président est autorisé à signer tous les actes subséquents.

Dit que conformément aux articles R153-20 à 22 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Vichy que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs ainsi que sur le portail national de l'urbanisme. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

N°58 - PLH 2020-2025 - AIDES A L'AMELIORATION DE L'HABITAT - ADOPTION DU REGLEMENT D'APPLICATION DES AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Les aides à l'habitat apportées par la communauté d'agglomération étant parfois conditionnées à une aide équivalente émanant de la commune, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter le règlement d'application des aides du Programme Local de l'Habitat (2020-2025),
- De modifier le taux des garanties d'emprunt concernant les opérations de construction de logement social, conformément au règlement susvisé,
- D'abroger en conséquence la délibération N°22 du conseil communautaire du 24 mars 2016,
- D'adopter le nouveau règlement de l'aide au ravalement de façades, conformément au règlement susvisé,
- D'abroger en conséquence la délibération N°48 du conseil communautaire du 20 septembre 2018.
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous documents permettant le versement des aides en faveur de l'habitat,
- D'inscrire annuellement au budget principal les crédits nécessaires à l'attribution des aides liées à l'habitat,
- De préciser que le nouveau dispositif d'aides à l'habitat est d'application immédiate.

N°59 - A/ AIDE AU LOGEMENT SOCIAL - ALLIER HABITAT - OPERATION 78 AVENUE DES CELESTINS A VICHY (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'accorder une subvention de 39 000 € à Allier Habitat pour l'opération d'acquisition-amélioration et de démolition-reconstruction de 8 logements sociaux situés 78 avenue des Célestins à Vichy.

B/ AIDE AU LOGEMENT SOCIAL - ALLIER HABITAT - OPERATION 65 BD GAMBETTA ET 7 RUE CHARASSE A VICHY (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'accorder une subvention de 53 000 euros à ALLIER HABITAT pour l'opération d'acquisition-amélioration et de démolition-reconstruction de 9 logements sociaux, située 65 Bd Gambetta et 7 rue Charasse à Vichy.

N°60 - AIDE AU LOGEMENT SOCIAL - ALLIER HABITAT - OPERATION A SEUILLET (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'accorder une subvention de 4 000 euros à ALLIER HABITAT pour la construction de 3 logements sociaux, situés dans le centre bourg de Seuillet.

N°61 - AIDE AU RECYCLAGE FONCIER VICHY HABITAT - DEMOLITION-RECONVERSION DES ANCIENS HOTELS DE TOURS ET CHARMILLES A VICHY (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'accorder une subvention de 98 000 euros à Vichy Habitat pour le portage du programme de démolition-reconstruction des deux anciens hôtels de Tours et des Charmilles, reconverti en programme immobilier neuf de 10 appartements en vente libre.

N°62 - A/ GARANTIE D'EMPRUNTS - ALLIER HABITAT - CONTRAT DE PRET N°120022 – REHABILITATION - 185 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES AVENUE DU DRAPEAU A CUSSET (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder la garantie d'emprunt de Vichy Communauté à hauteur de 10% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 314 900 euros, souscrit par ALLIER HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°120022 constitué d'1 Ligne du Prêt.

B/ GARANTIE D'EMPRUNTS - ALLIER HABITAT - CONTRAT DE PRET N°123114 - REHABILITATION DE 128 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES AUX VIGNAUDS A SAINT GERMAIN DES FOSSES (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder la garantie d'emprunt de Vichy Communauté à hauteur de 10% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 969 600 euros, souscrit par ALLIER HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°123114 constitué de 2 Lignes du Prêt.

C/ GARANTIE D'EMPRUNTS - REAMENAGEMENT DE PRETS - ALLIER HABITAT (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de réitérer la garantie d'emprunt de Vichy Communauté à Allier Habitat pour le remboursement des lignes de Prêt Réaménagées référencées à l'Annexe « Caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

N°63 - A/ GARANTIE D'EMPRUNTS - EVOLEA - CONTRAT DE PRET N°121468 (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 53.33% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 94 500 euros, souscrit par EVOLEA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°121468 constitué d'1 Ligne du Prêt.

B/ GARANTIE D'EMPRUNTS - REAMENAGEMENT DE PRETS – EVOLEA
(rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de réitérer la garantie d'emprunt de Vichy Communauté à ALLIER HABITAT pour le remboursement des Lignes du Prêt Réaménagées référencées à l'Annexe « Caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

N°64 - FICT 2017-2021 - 23EME PROGRAMMATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)
Devant la nécessité d'arrêter une 23^{ème} liste de projets d'intérêt commun décrits ci-dessous :

		FICT Communes / Vichy Communauté			
	Intitulé du projet	Montant global de l'opération (HT) d'intérêt commun	FICT 2017-2021	FICT Restant disponible (avant décision du CC)	FICT retenu au titre de l'opération
Abrest	Amélioration du cadre de vie de plusieurs quartiers par des travaux d'aménagement de clôtures et illuminations festives	8 943 €	244 909 €	34 987 €	4 025 €
	Travaux de mise aux normes de bâtiments communaux.	10 573 €			5 287 €
	Acquisition de matériels, équipements et véhicules pour le centre technique municipal	33 341 €			16 670 €
	Acquisition de matériels et équipements pour l'école et la bibliothèque	6 067 €			3 034 €
	Travaux aux anciens ateliers municipaux	59 902.50 €			5 971 €
Brugheas	Annule et remplace la 22^{ème} Programmation Remplacement du chauffage et autres travaux divers concernant la salle socio-culturelle	59 187 €	172 737 €	42 144 €	14 110 €
Busset	Mise aux normes électriques de la Maison d'assistantes maternelles	11 383 €	111 660 €	16 852 €	5 691 €
	Réfection de VRD Etang Rouchon et Dachers	4 200 €			2 100 €
Châtel Montagne	Rénovation et valorisation d'un atelier communal situé dans le bourg	62 000 €	93 278 €	22 818 €	7 318 €
	Réfection du local associatif communal	10 000 €			1 500 €

	Réfection du chemin communal « Signablin » et la VRD de Chargueraud	38 460 €			6000 €
	Rénovation de VRD	16 000 €			8 000 €
	Annulation de cette opération programmée dans la 21^{ème} programmation Achat d'une maison dans le cadre du projet de redynamisation du centre bourg	8 324 €			-4 162 €
Creuzier le Vieux	Aménagement de l'école élémentaire	90 493 €	70 000 €	10 000 €	10 000 €
Cusset	Extension local salle Mimoun (ex COSEC)	97 157 €	1 388 842 €	327 964 €	37 526.5 €
	Extension école de Chassignol	272 389 €			103 694.5 €
La Chabanne	Travaux VRD à Chaudagne	38 222 €	80 430 €	16 086 €	9 556 €
	Aménagement d'un gîte communal « la maison du Rocher »	11 218 €			1 408 €
La Chapelle	Aménagement d'une zone cinéraire	12 034 €	89 785 €	85 051 €	3 517 €
	Eclairage du stade municipal	15 000 €			3 750 €
	Achats de matériels divers	3 215 €			1 607 €
	Travaux de VRD	81 739 €			28 608 €
Laprugne	Aménagement de 2 appartements dans le centre bourg	33 630 €	100 640 €	20 128 €	20 042 €
Le Vernet	Travaux de VRD	94 702 €	228 019 €	34 461 €	33 145 €
Nizerolles	Réfection de VRD	14 100 €	86 595 €	26 517 €	7 050 €

	Rénovation énergétique du centre culturel communal	24 663 €			7 816 €
Saint Clément	Extension du colombarium	14 910 €	89 913 €	38 470 €	3 727 €
	Aménagement d'un bike park	10 158 €			2 453 €
Saint Pont	Annule et remplace la 20 ^{ème} programmation concernant les travaux sur les bâtiments communaux	2 507 €	77 258 €	22 789 €	1 228 €
	Annule et remplace la 20 ^{ème} programmation concernant les travaux de VRD et de busage	3 800 €			926 €
TOTAL 23^{ème} PROGRAMMATION FICT : 351 598 €					

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la 23^{ème} liste de projets d'intérêt commun telle que présentée ci-dessus.
- d'annuler la 22^{ème} programmation de FICT visant à accorder la somme de 15 000 euros à la commune de Brugheas pour le changement du système de chauffage de la salle socio-culturelle,
- d'annuler la 21^{ème} programmation de FICT concernant la commune de Saint Pont visant à lui accorder 1 254 euros pour la rénovation de bâtiments communaux, et 1 900 euros pour le busage de voirie.

N°65 - TRANSPORT URBAIN - RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2020 (rapporteur M. Jean-Marc Germanangue)

Le Conseil Communautaire prend acte des rapports d'activité de la société TRANSDEV le délégataire à l'exploitation du réseau de transport urbain.

M. Germanangue informe que la fréquentation est en baisse de 34 % et des recettes en baisse de 31 %, baisses dues aux divers confinements et couvre-feux, à la gratuité quasi imposée à notre délégataire, aux chômeurs techniques. Une aide de 50 000 € a été apportée au délégataire pour faire face à ces importantes pertes. De plus, le versement mobilité, qui est la principale recette de Vichy Communauté, a baissé d'environ 220 000 €

Il rappelle que Vichy Communauté a maintenu les services et que nous sommes aujourd'hui toujours en deçà de nos fréquentations par rapport à 2019 même si l'on peut ressentir une certaine reprise depuis le mois de juin dernier avec le retour de certains jeunes dans les bus.

Mme Réchard note que le délégataire sollicite à nouveau Vichy Communauté à hauteur de 40 000 € concernant la période de septembre 2020 à mars 2021. Elle trouve que ce genre de compensation est injustifié (les périodes de chômage par exemple ayant été prises en charge par l'Etat).

M. Germanangue souligne que cette aide avait été conclue à la condition que le délégataire subissait une perte de plus de 10 %. Les périodes de couvre-feu avec obligation de la gratuité des transports rend normale cette aide.

N°66 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - TRANSPORT URBAIN MOBILITE - SERVICE VIVELO - EXPLOITATION EN TRACE DIRECTE - AVENANT N° 11 AU CONTRAT (rapporteur M. Jean-Marc Germanangue)

Le présent avenant ne constituant pas une modification substantielle du contrat en cours d'exécution, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer avec le délégataire Transdev Vichy l'avenant n°11 à intervenir au contrat de concession de service public et de modifier l'annexe 8 (cahier financier) en conséquence.

N°67 - MOBILITES DURABLES - COMMUNAUTE « OÙRA! » - AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CADRE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE ET AU FONCTIONNEMENT DE « OÙRA ! » EN REGION AURA - AVENANT N° 3 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE ET AU FONCTIONNEMENT DE « OÙRA ! » EN REGION ARA (rapporteur M. Jean-Marc Germanangue)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention cadre initiale relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA!,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention constitutive groupement de commandes OÙRA!.

N°68 - MOBILITES – COVOITURAGE - CONVENTION DE PARTENARIAT MOV'ICI (rapporteur M. Jean-Marc Germanangue)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de partenariat MOV'ICI avec la Région Auvergne Rhône Alpes.

N°69 - TRANSITION ENERGETIQUE - PROGRAMME ACTEE (rapporteur Mme Caroline Bardot)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De signer la convention de partenariat dans le cadre de la Mise en œuvre du Programme ACTEE, entre la Fédération Nationale des Collectivités concédantes et Régies (FNCCR) et le SDE 03 et la Communauté d'Agglomération de Vichy,
- De signer, dans le cadre de la réponse commune à l'AMI SEQUOIA du Programme ACTEE, le Contrat de coopération Public – Public, entre les 3 Communautés d'agglomération et le SDE 03, pour la mise en place d'une coopération d'ingénierie sur les projets de Maîtrise de l'énergie.

TRAVAUX – VOIRIES – BATIMENTS – DECHETS – ASSAINISSEMENT – PETITS ET GRANDS CYCLES DE L'EAU

N°70 - EXPLOITATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET DE SON RESEAU DE CHALEUR - RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2020 (rapporteur Mme Michèle Charasse)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel du délégataire la société ENGIE ENERGIE SERVICES – COFELY, au titre de l'année 2020.

Ce rapport a été présenté en commission consultative et en commission des travaux. Le délégataire Engie Solutions 2020 entre dans sa neuvième année d'exploitation. Il a effectué environ huit cents heures de travail pour le fonctionnement de sa délégation. Il a livré mille six cents dix MWh pour un achat de neuf cents soixante et onze tonnes de bois. Il a dix-neuf abonnés (collectivités et particuliers) pour un résultat net de -20 233 €

N°71 - FOURRIERE COMMUNAUTAIRE POUR VEHICULES - RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2020 (rapporteur M. Sylvain Bruno)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2020 du délégataire la SARL CHAUVIN.

M. Bruno présente quelques chiffres :

285 véhicules ont été enlevés en 2020 dont 189 ont été restitués.

96 véhicules ont été expertisés et non restitués.

79 véhicules ont été détruits.

Pour un total de 709 jours de gardiennage.

L'entreprise Chauvin a récupéré auprès des usagers 23 445 €, la redevance reversée pour Vichy Communauté représentant 3 516 €

N°72 - PARC DES BOURINS - PROTECTION DE LA ZONE DE CAPTAGE DES GARETS - CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE DE VICHY (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Devant la nécessité de définir les obligations incombant respectivement à la Compagnie de Vichy et à Vichy Communauté, afin de mettre en œuvre les mesures décrites à l'article 4.2.3 de l'arrêté susvisé au sujet de la prévention des risques de pollution liés aux canalisations d'eaux usées et pluviales, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide, d'approuver le projet de convention définissant les obligations respectives de chacune des parties.

M. Le Président ou son représentant est autorisé à signer la convention entre la Compagnie de Vichy et Vichy Communauté.

N°73 - ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2020 (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2020 qui sera mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la séance.

M. Kuchna rappelle brièvement quelques chiffres clés de ce rapport :

30 840 abonnés et 67 848 habitants desservis.

Abandon de créances de 61 478 € et plus de 116 000 € d'impayés.

Fait marquant de cette année : l'incendie de la STEP de Vichy Rhue : M. Kuchna salue le travail effectué à la fois par les agents de Vichy Communauté et à la fois par les entreprises sollicitées pour éviter toute pollution au niveau de la ville.

N°74 - ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - EXERCICE 2020 (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2020 qui sera mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la séance.

M. Kuchna rappelle brièvement quelques chiffres clés de ce rapport :

11 150 habitants desservis, 3 222 contrôles effectués depuis le début du service et 693 ont été contrôlés conformes. De plus, ce rapport a été présenté en CCSPL.

N°75 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'abroger le règlement du service de l'assainissement collectif approuvé lors du conseil communautaire du 13 juin 2019.

Le nouveau règlement du service de l'assainissement collectif est approuvé et rendu applicable au 1er août 2021.

N°76 - EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POUR L'EXERCICE 2020 (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

M. Kuchna donne quelques indications importantes de ce rapport qui porte sur l'année 2020, année de reprise de la compétence par Vichy Communauté. La communauté d'agglomération gère désormais un linéaire de 878 km de réseaux vieillissants (certains datant d'une

soixantaine d'année). Il précise que le rendement est faible avec 72,83 % et avec des pertes importantes. Plus d'un million d'euros sont dépensés en travaux annuellement avec un renouvellement annuel faible de 0.51 % du réseau (une partie en marchés et une autre en régie).

M. Kuchna constate peu de réclamations mais beaucoup d'impayés qui sont dus non seulement à la crise actuelle mais aussi à la récupération des impayés de tous les syndicats.

N°77 - REGLEMENT SERVICE - EAU POTABLE – MODIFICATION (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier l'article 22 du règlement du service eau potable en ajoutant la mention suivante : « en cas d'impossibilité de fournir une facture ou une attestation d'un professionnel de plomberie liée à des circonstances exceptionnelles (contexte sanitaire des années 2020 et 2021, délais d'intervention importants, autre...), une attestation sur l'honneur de l'usager, mentionnant les motifs exceptionnels de l'absence d'un professionnel, peut-être fournie comme pièce justificative. Cette attestation sera soumise à l'examen des services de Vichy Communauté ».

M. Kuchna précise que cette modification intervient à la suite aux multiples retours d'abonnés qui se sont trouvés dans des situations particulières pendant la COVID-19 à savoir qu'ils n'ont pas réussi à avoir de plombier pour colmater et réparer leurs fuites. Alors que certains syndicats admettaient une déclaration sur l'honneur, d'autres exigeaient une facture du plombier. Il est donc nécessaire de modifier ce règlement afin de pouvoir accepter les justificatifs sur l'honneur qui seront étudiés par les services de Vichy Communauté.

N°78 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - AMENAGEMENT ET EXPLOITATION DE L'ISDND DE GAÏA EN GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES - ATTRIBUTION DE LA CONCESSION (rapporteur M. Bernard Aguiar)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide, d'approuver le choix de la société SUEZ RV CENTRE EST - Universaône domiciliée 18 rue Félix Mangini, 69009 LYON, comme titulaire du contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'ISDND de Gaïa, et d'attribuer à ladite société, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} novembre 2021, soit jusqu'au 31 octobre 2027, la concession de service public pour l'exploitation de l'ISDND de Gaïa dans les conditions du contrat annexé à la délibération.

M. Aguiar remercie l'ensemble des services et les partenaires de Vichy Communauté pour la gestion de ce long et délicat dossier – les négociations ayant été longues et difficiles.

N°79 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX - RAPPORT D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2020 (rapporteur M. Bernard Aguiar)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité de la société SITA Centre Est, le délégataire à l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Guègue, pour l'exercice 2020.

M. Aguiar revient brièvement sur quelques remarques faites par les services de Vichy Communauté :

Les travaux du site avec la création de l'espace B6, la fermeture de l'espace B5 et le réseau de captage du biogaz qui ont été suivis sur l'année.

M. Aguiar revient sur une remarque négative concernant les délais de transmission des documents en lien avec l'exploitation du site qui, pour la deuxième année consécutive, ne sont pas satisfaisant et aucunement conformes à nos exigences. M. Aguiar appelle donc à la vigilance pour la suite.

N°80 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET

LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – EXERCICE 2020 (rapporteur M. Bernard Aguiar)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2020 qui sera mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la séance.

M. Aguiar rappelle que l'agglomération possède un certain nombre de structures importantes comme le centre d'enfouissement de GAIA, le centre de tri de Chézy, la recyclerie de Cusset avec la déchetterie qui y est accolée et que nous bénéficions de la proximité de l'incinérateur de Bayet (il rappelle que les autres déchetteries du territoire dépendent du Sictom Sud Allier).

M. Aguiar poursuit en indiquant que les services ont répondu présents et ont su pérenniser toutes les actions déjà mises en place sur le territoire, en particulier sur les consignes de tri malgré la crise sanitaire.

A la suite des différentes actions de sensibilisation, l'agglomération se situe plutôt à un bon niveau général et se place en tête du département au niveau du tri.

M. Aguiar ajoute qu'il reste beaucoup de marge de progrès, notamment sur le tri du verre mais aussi sur le traitement des biodéchets qui sera indispensable pour réduire les tonnages d'enfouissement à partir de 2025. L'amélioration du tri et le développement de l'économie circulaire et du réemploi seront donc les prochains enjeux des années à venir.

M. Aguiar poursuit avec quelques chiffres clés de ce rapport pour les trois communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy, à savoir :

- Présence de 10 944 bacs pour les déchets ménagers et de 10 682 pour les CS – en individuel.
- Présence de 73 bacs d'ordures ménagères, de 71 bacs de tri sélectif, de 148 bacs de tri pour le verre et de 32 bacs de tri pour les textiles – en collectif.
- Présence de 73 bacs enterrés sur ces trois communes pour le tri des ordures ménagères, de 71 bacs pour le tri des CS et de 50 bacs pour le tri du verre.

M. Aguiar clôture en remerciant les responsables et le personnel de Vichy Communauté qui gèrent les déchets sur notre territoire ainsi que les agents qui assurent au quotidien le ramassage de nos déchets assurant ainsi la propreté de notre territoire. Ils méritent notre respect et notre soutien.

N°81 - DECHETS - SPL ALLIER-TRI - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE - AVENANT 2 (rapporteur M. Bernard Aguiar)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n°2 au contrat de prestation pour l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur du centre de tri des déchets ménagers et assimilés.

N°82 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DES COMMUNES DE VICHY-CUSSET ET BELLERIVE - CONVENTION DE PARTENARIAT - FLUX PETITS ALUMINIUMS ET SOUPLES DU STANDARD ALUMINIUM ISSU DE COLLECTE SEPARÉE - AUTORISATION DE SIGNATURE (rapporteur M. Bernard Aguiar)

Devant la nécessité de conclure une convention entre Vichy Communauté et le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums, permettant de préciser les conditions et modalités de prise en charge de surtri et de transport complémentaire des matériaux triés conforme au standard défini et non couverts par les prix de cession des matières triées, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention concernant le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums.

QUESTIONS DIVERSES

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Intervention de M. Claude Malhuret : « Ce rapport de la CRC, comme vous l'avez sans doute remarqué, comporte une particularité, il concerne trois présidents successifs de la Communauté d'Agglomération, Jean-Michel Guerre, puis moi-même, puis Frédéric Aguilera. Il se trouve que c'est lors de mon mandat de Président que la période de contrôle a été la plus longue puisqu'elle s'étend de 2013 à 2018, et que je suis concerné entre avril 2014 et

septembre 2017. Par conséquent, il me paraît opportun de donner mon sentiment à son sujet. Je voudrais tout d'abord préciser, à l'intention des nouveaux conseillers communautaires élus en 2020, les autres ont l'habitude, que les rapports de la CRC sont réalisés de façon régulière, tous les 5 ou 6 ans dans toutes les collectivités territoriales d'une certaine importance et ce rapport n'est donc pas diligenté dans le cadre d'une procédure quelconque mettant en cause la santé financière de l'agglomération ou la probité de son personnel ou de ses dirigeants. C'est un rapport traditionnel, je pense qu'il est important de le souligner. Entre la Ville de Vichy et la Communauté d'Agglomération, j'en suis à mon 5 ou 6ème avec celui-ci.

Vous avez reçu avec la convocation pour ce conseil communautaire le rapport définitif et la réponse du Président Frédéric Aguilera concernant les 11 recommandations de la CRC sur lesquelles je ne vais pas intervenir, car c'est à lui que reviendra la responsabilité de les mettre en œuvre. Ce sont des points que l'exécutif et la direction générale de notre communauté d'agglomération s'attacheront bien entendu à suivre et pour certains, ils les ont déjà mis en œuvre.

Je voudrais pour ma part faire quelques réflexions globales et associer à ce que je vais dire les Vice-Présidents du mandat précédent présents ce soir ainsi que les maires renouvelés dans leurs fonctions et ceux qui ont passé le flambeau.

Je note tout d'abord que ce rapport est très positif. La CRC n'est en général pas là pour cirer les pompes des ordonnateurs, mais surtout pour évoquer les problèmes ou pointer les dysfonctionnements. Et pourtant les premières remarques de la chambre, qui figurent dès l'introduction, c'est assez rare pour être relevé, sont les suivantes, je cite : « Un diagnostic satisfaisant de la situation financière de la Communauté d'Agglomération. » Plus loin : « La période a été marquée par une triple évolution, un élargissement du territoire communautaire à la suite de la fusion, de nouveaux transferts de compétences et d'équipements et une démarche volontariste de mutualisation des services. Ce mouvement de mutualisation a fortement accru l'assise financière de l'établissement intercommunal et la communauté a conservé un niveau satisfaisant d'épargne lui permettant de financer une large part de son programme d'équipements sans trop alourdir la dette. » Et enfin : « Vichy-Communauté s'est dotée d'une stratégie ambitieuse dans les domaines du tourisme, du sport et de l'enseignement supérieur, afin de développer le dynamisme et renforcer l'attractivité de son territoire ». Je pourrais citer d'autres passages. Au total la première réflexion que je voudrais donc faire, c'est que les remarques critiques de ce rapport portent sur des sujets ponctuels, ce qui est normal, alors que, sur les points essentiels, les remarques sont élogieuses, concernant un budget passé entre 2013 et 2018 de 68 M€ à 78 M€ en fonctionnement et de 48 M€ à 66 M€ en investissement.

Puisque la Chambre articule son diagnostic autour de trois démarches principales : la mutualisation des services, les transferts de compétences et un élargissement du territoire communautaire, le plus simple pour moi est de suivre son plan.

En premier lieu, la démarche de mutualisation des services que nous avons menée, entre les communes de Vichy Cusset et Bellerive-sur-Allier essentiellement mais pas seulement, (Saint-Germain, Saint-Yorre) et au service de l'ensemble des communes de l'agglomération, a été ambitieuse et elle est à saluer car nous sommes aujourd'hui une des communautés d'agglomération parmi les plus intégrées dans le langage technique, c'est-à-dire qui comporte proportionnellement le plus de personnels mutualisés si l'on compare avec les autres agglomérations, notamment les plus proches de nous.

Les élus qui siégeaient à cette époque savent à quel point la mutualisation a demandé un effort énorme de la part des 39 communes de l'agglomération et notamment de Vichy, Cusset, Bellerive-sur-Allier mais ils savent également à quel point elle était nécessaire pour la santé financière des collectivités notamment dans les années 2010 à 2017 avec la baisse considérable des dotations de l'Etat.

Cette mutualisation des personnels, qui a parfois engendré des situations personnelles délicates, et qui est toujours un défi pour l'exécutif et la direction générale est aujourd'hui réussie.

En second lieu les transferts de compétences ont permis, avec le schéma de mutualisation, d'atteindre trois objectifs :

- D'abord de dispenser un service de proximité efficace pour nos populations dans les

compétences automatiques et les compétences transférées, la petite enfance, la mobilité, la préservation de l'environnement, l'eau et l'assainissement plus récemment pour ne citer que ces secteurs.

- Ensuite ils ont permis d'apporter un service d'ingénierie territoriale à nos 39 communes dont la plupart n'en disposent pas (en termes de marchés publics par exemple, je cite celui-ci car je crois que c'est un de ceux les plus appréciés des maires).

- Enfin ils nous ont permis d'être armés techniquement pour réussir notre projet de territoire et de développement ambitieux.

En troisième lieu, je voudrais enfin souligner une des étapes les plus importantes pour la vie et l'avenir de notre communauté d'agglomération, c'est la fusion de Vichy val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise effectif le 1er janvier 2017. Ce fut le résultat d'un long processus qui nous a tous souvent questionnés et toujours mobilisés. Nous avons ensemble formé et fait grandir un grand ensemble de 39 communes et réuni plus de 85000 habitants dans un grand espace avec ses différences mais surtout ses complémentarités.

L'accouchement a parfois été délicat, notamment autour du pacte fiscal et financier mais aux dires des 15 maires de la Montagne Bourbonnaise du mandat précédent, la réticence s'est vite transformée en adhésion (j'espère que leurs successeurs ne me démentiront pas ce soir). Je crois plus que jamais qu'ensemble nous sommes plus forts. Notre communauté d'agglomération est remarquée dans notre pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, dans notre grande région Auvergne Rhône Alpes et pas seulement. Elle est souvent enviée tellement la cohérence de notre territoire est visible.

Comme chacun a pu le constater tous ces processus se sont réalisés sans anicroche. L'ampleur de la tâche aurait pu entraîner de nombreuses erreurs ou des dysfonctionnements graves et notamment, puisque les changements majeurs ont concerné les personnels, au niveau de la DRH, ce qui n'a pas été le cas. Il y a eu des problèmes mais ils sont restés mesurés et si le rapport de la Chambre régionale des comptes les évoque, il reconnaît en même temps la nécessité et l'aboutissement de ces changements.

L'ensemble de ces processus s'est déroulé dans un contexte difficile : tout d'abord du fait de l'extraordinaire diminution des concours de l'Etat aux collectivités de 2011 à 2017, qu'on n'avait jamais constaté depuis les débuts de la cinquième République, et ensuite du fait des multiples lois concernant les collectivités territoriales, les plus connues étant la loi MAPTAM et la loi NOTRE qui ont laissé de très mauvais souvenirs à tous les élus qui ont eu à les mettre en œuvre.

Ce contexte difficile me rend encore plus fier du travail accompli et je partage cette fierté avec nombre d'entre vous. Je voudrais remercier tous les élus qui m'ont accompagné entre 2014 et 2017, dont beaucoup sont présents ici et l'ensemble des personnels, de la direction générale et des chefs de services, d'abord sous l'égide d'Yvonic Ramis, inlassable directeur général des services pendant près d'une dizaine d'années, puis sous celle de Mathieu Bocq, d'abord remarquable Directeur des finances, puis Directeur Général des Services : les DGS Vichy Pierre Dervieux, de Cusset Hicham Aniss, de Bellerive-sur-Allier, Eric Bugnazet. Je voudrais évidemment remercier aussi chaleureusement Bruno Chable qui était à l'époque directeur des services de la CCMB et qui a eu un rôle important dans la fusion des deux communautés.

Je voudrais enfin dire que je suis heureux que vous ayez décidé, en octobre 2017, de porter Frédéric Aguilera à la Présidence de notre Communauté d'Agglomération. Ce n'est pas une succession, c'est la poursuite d'un travail commun que nous avons entrepris ensemble, à la ville de Vichy puis à l'agglomération depuis de nombreuses années, lui à mes côtés pour commencer et aujourd'hui moi à ses côtés, avec vous tous, pour continuer dans la même direction ».

Mme Réchard mentionne le satisfécit général dont fait part M. le Sénateur concernant ce rapport. Elle approuve le fait qu'il s'agisse d'une procédure régulière qui pointe un certain nombre de manquements comme dans tous les rapports et qui établit un certain nombre de préconisations mais elle souligne le fait que ce rapport fasse aussi des remarques que M. le

Sénateur juge ponctuelles mais qu'elle qualifierait pour certaines de très significatives sur les points de correction à apporter. Elle en relève un certain nombre qu'elle liste comme suit :

- Concernant la SPL Vichy Destination, la chambre relève une définition d'objectifs peu précis et regrette la prééminence de la ville de Vichy dans les décisions et un manque d'association du conseil communautaire à ses décisions.

- Concernant les relations de marché avec le centre omnisports, la chambre demande une rédaction précise des termes des marchés et une définition précise également des objectifs fixés.

- Concernant la production d'un rapport au conseil communautaire sur l'impact pluriannuel des dépenses de fonctionnement du programme d'investissement sportif – Mme Réchard ne pense pas l'avoir eu.

- Concernant la gestion et la passation des marchés du stade équestre du Sichon, le rapport produit des analyses sévères sur des points qui concernent essentiellement les contrats avec les exploitants.

- Concernant l'enseignement supérieur, la chambre relève que de très nombreuses dépenses devraient être couvertes par l'Etat via ses établissements publics nationaux. Mme Réchard estime qu'il est ici question de choix, soit celui de ne pas se substituer aux défaillances de l'Etat (et du coup les besoins ne sont pas couverts), soit celui de s'y substituer. Cette dernière option c'est entrer dans un engrenage où les établissements publics supérieurs suivent de moins en moins. Mme Réchard demande donc au Président d'être davantage proactif et de se servir de ce rapport dans le cadre des négociations avec l'Etat.

- Concernant la comptabilité, Mme Réchard pointe que la chambre regrette que les documents budgétaires ne contiennent aucun état des organismes recevant plus de 75 000 € de subvention ou dont la part représente plus de 50 % des produits et regrette aussi le défaut de présentation des comptes des organismes subventionnés. Mme Réchard demande si ces derniers sont présents annexés aux comptes administratifs 2020.

- Mme Réchard indique que la chambre relève ensuite des approximations de traitement comptable de subventions qui, elle cite « nuisent à la fiabilité des comptes car ils faussent notamment le calcul des excédents bruts d'exploitation - indicateurs majeurs de l'état de santé financière de la collectivité ». Elle précise que cela concerne particulièrement des sommes qui ont été versées à l'OTT et aux villes de Cusset et Bellerive-sur-Allier.

- Mme Réchard espère et pense qu'il a été mis fin, comme M. le Président s'était engagé pour 2021 dans son courrier en réponse, aux activités jugées irrégulières des cadres exerçant des activités accessoires et aux très importantes rémunérations complémentaires. Elle rappelle qu'elle l'avait d'ailleurs alerté maintes fois au conseil municipal de Vichy dans le cadre notamment de la mutualisation, des transferts et des mises à dispositions de personnel, notamment sur les trois fonctions et les trois personnes pointées : responsable de l'ingénierie des marchés publics, responsable de l'urbanisme et responsable de la communication. Mme Réchard qualifie de déviance de la mutualisation le fait de passer des cadres sur plusieurs collectivités et organismes rattachés, ce qui rend opaques les rémunérations réelles et cumulées. Pour mémoire, Mme Réchard rappelle les sommes perçues par ces trois personnes, dont deux particulièrement, sont, importantes et cite : « ont permis d'engranger plus de 113 000 € de complément de rémunération et pour la seconde personne concernée, des compléments de rémunérations mais également des rémunérations en dehors des périodes de contrat pour des sommes qui sont de l'ordre de 60 000 € ».

M. le Président souligne que ce dernier point concerne l'intégralité de la période.

M. Réchard poursuit et précise les montants : 54 188 € de 2016 à fin 2019 sans interruption des règlements malgré des temps de latence observés en 2017, 2018 et 2019 lors du renouvellement des contrats et 113 000 € pour la personne précédente de 2014 à 2019.

M. le Président se félicite de cet excellent rapport sur les principaux éléments « macros » qui montrent effectivement une période difficile en termes de gestion (en raison de la baisse historique par le gouvernement précédent des dotations) et grâce à l'implication de tous, le service public n'a pas été dégradé. Il admet que les ratios ne sont pas extraordinaires mais il rappelle que l'on sort déjà d'un mandat difficile et que l'on traverse actuellement un mandat avec une crise économique qui ne va pas améliorer la situation des finances.

Il se félicite également de la qualité de ce rapport ainsi que de la qualité de l'ensemble des cadres qui sont très engagés dans la collectivité, cadres des secteurs mutualisés mais aussi des secteurs non mutualisés.

Concernant les quelques soucis pointés sur l'organisation générale RH et autre, il rappelle que Vichy Communauté avait elle-même commandité un rapport et un audit d'un cabinet, ce qui a permis, depuis, de corriger pas loin de 80 % des problèmes pointés dans ce rapport sur tous les secteurs. Cette correction arrive après le rapport de la CRC comme un grand nombre de sujets à débattre et qui, de ce fait, ne sont plus d'actualité dans la gestion et l'organisation de Vichy Communauté.

Concernant les différentes recommandations sur des points devant être rectifiés dans l'année, M. le Président liste les onze comme suit et informe l'assemblée que la communauté d'agglomération devra faire annuellement un rapport sur la progression et la mise en œuvre ou non de ces 11 recommandations :

1. Insérer un volet financier dans la présentation annuelle de l'avancement de la mutualisation des services.

M. le Président informe que ce point progresse bien.

2. Préciser le champ des délégations de signature accordées aux agents.

M. le Président fait savoir que, depuis février 2021, le système a été considérablement modifié puisque la plupart des agents ont vu leur délégation de signature quasi supprimée. Le système a donc été intégralement revu et reconsidéré conformément aux souhaits de la CRC.

3. Présenter lors de chaque conseil communautaire un compte-rendu exhaustif des décisions prises par le président :

M. le Président précise que Vichy Communauté s'y attache même si cela n'a pas été le cas sur moins de 1 % des décisions prises durant le mandat précédent.

4. Réviser le dispositif contractuel établi avec la SPL Vichy destinations :

M. le Président répète la réponse apportée à la fin du rapport : Vichy Communauté respectera le calendrier et l'intégralité des recommandations de la CRC d'ici au deuxième semestre 2021.

5. Régulariser le cadre des relations juridiques et financières tissé avec la société hippique :

M. le Président informe que le processus est en cours par un transfert de propriété (l'estimation des domaines est en cours puisque la SHF n'est pas opposée à ce transfert de propriété).

6. Intégrer une étude d'impact pluriannuel en termes de dépense de fonctionnement pour les projets d'équipement structurant.

S'agissant d'une obligation pour toutes les communes, M. le Président assure vouloir faire évoluer cette pratique trop peu assimilée aujourd'hui afin d'être en mesure de la présenter dans les prochains mois.

7. Ajuster des emplois budgétaires autorisés aux besoins réels et mettre en cohérence un suivi rigoureux des effectifs de la masse salariale.

M. le Président confirme qu'il y a eu là aussi une rectification majeure d'opérer et que Vichy Communauté est à peu près en conformité avec la demande de la CRC.

8. Délibérer pour respecter le cadre légal en vigueur sur le dispositif d'aménagement du temps de travail des agents, autrement dit les 35 heures et pour respecter les 1607 heures nécessaires.

M. le Président fait savoir que les discussions avec les organisations syndicales ont commencé afin de se mettre en conformité avec la réglementation sur ce volet.

9. Mettre fin aux situations régulières des cadres exerçant des activités accessoires.

M. le Président affirme que l'intégralité des situations sont maintenant à jour. Il n'y a plus du tout de chevauchement ni de problématique aux yeux de la CRC.

Il tient cependant à ajouter une précision sur l'un des cadres ayant exercé une mission complémentaire : Il rappelle que cette mission et la somme évoquées par Mme Réchard concernent l'intégralité de la période. Il rappelle que Vichy Communauté avait, en début de mandat, le choix entre prendre un cabinet extérieur pour réaliser un certain nombre d'opérations ou d'utiliser des cadres qui sont sur le territoire. Selon M. le Président, passer par un cabinet extérieur aurait coûté plus cher à la collectivité. Passer par un des cadres de Vichy

Communauté, en mission accessoire, était un gage de confiance.

Il rappelle qu'à la suite de la réalisation du SCOT sur le territoire, le coût du cabinet qui nous a accompagnés était de 600 000 €. Sur la fourchette communale, que la réalisation d'un PLU est rarement en dessous de 60 000 €.

M. le Président rappelle que ce choix a été fait en toute transparence dans le cadre d'une délibération de bureau (mission sur cinq ans sur l'accompagnement de toutes les stratégies, d'environ 100 000 €). Il admet que la CRC constate d'un point de vue juridique ce fait mais atteste que si Vichy Communauté a porté autant de projets, c'est grâce à ce choix. M. le Président ne voit pas l'intérêt de multiplier les postes de cadres lorsque l'on mutualise. Il trouve cette lecture très restrictive et ne voit pas, dans ce cas-là, l'intérêt d'une mutualisation. Il dit regretter cette lecture purement juridique de la mutualisation et assure que Vichy Communauté est désormais en adéquation avec les recommandations de la CRC.

10. Adopter un guide de procédure de la commande publique :

M. le Président informe que la communauté d'agglomération a appliqué les consignes de la CRC et qu'elle est en totale conformité par rapport à toutes les procédures de marchés publics qui étaient effectivement à améliorer et ce, depuis le mois de février 2021.

Il se félicite d'ailleurs de la très bonne compétence du service des marchés publics de Vichy Communauté.

11. Procéder à un recensement exhaustif des besoins prévisionnels annuels en sorte d'organiser des procédures de mise en concurrence en adéquation avec les différents seuils de passation des marchés publics définis règlementairement :

M. le Président fait savoir que ce stade de computation devrait être terminé courant 2021 ce qui permettra à Vichy Communauté d'être totalement en règle sur ce point dès la fin de l'année 2021.

M. le Président termine son propos en rappelant que le délai de mise en conformité avec ces recommandations est de cinq ans, déclare que Vichy Communauté l'est déjà sur plus de 80 % et espère atteindre les 100 % à l'été 2022.

Pour conclure, il remercie l'ensemble des cadres et des services pour le travail accompli au sein de l'établissement.

Mme Réchard rejoint M. le Président sur le fait que la CRC considère la mutualisation comme un succès. Elle trouve cependant idyllique le tableau que dresse M. le Président des correctifs. Elle avance que M. le Président affirme que la chambre aurait interprété la mutualisation de façon purement juridique. Elle cite le rapport : « de l'examen des dossiers des personnels d'encadrement effectué de façon approfondie, il ressort un usage extensif, abusif et détourné du cadre légal des activités accessoires dans la communauté ».

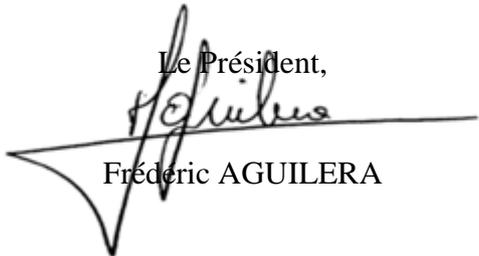
M. le Président affirme qu'il n'a pas dit que l'analyse de la chambre était superficielle mais qu'elle était purement juridique et que si l'agglomération avait appliqué cette méthode, les dépenses de personnel auraient explosés. Tous les cadres concernés par les activités accessoires ont été des agents investis.

RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE VICHY COMMUNAUTE

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les membres et lève la séance à 21 heures 30.

Le Président,


Frédéric AGUILERA